



# Rapport annuel de gestion **2010-2011**

Ministère du Conseil exécutif

Québec 



Rapport annuel de gestion  
**2010-2011**

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2011  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-550-62904-7 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-62905-4 (version électronique)  
ISSN 1709-6227  
© Gouvernement du Québec, 2011



Imprimé sur du papier contenant  
100 % de fibre recyclées  
postconsommation

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2010-2011. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Charest

Québec, septembre 2011



Monsieur Jean Charest

Premier ministre

Ministère du Conseil exécutif

Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien et le conseil au gouvernement dans l'élaboration et dans la réalisation de son programme d'action, le soutien à l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire, ainsi que la coordination des communications gouvernementales. Il fait état des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Le rapport rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Paquin', written in a cursive style.

Gilles Paquin

Québec, septembre 2011





# Table des matières

<b>Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif.....</b>	<b>9</b>
<b>Rapport de validation de la vérification interne.....</b>	<b>11</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>13</b>
<b>Présentation générale .....</b>	<b>15</b>
<b>Sommaire des principaux résultats.....</b>	<b>18</b>
<b>Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le Plan stratégique 2009-2013 et dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011 du ministère du Conseil exécutif .....</b>	<b>23</b>
Orientation 1 Soutenir efficacement l’élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement .....	25
Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l’influence du Québec .....	51
Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l’ensemble de la société .....	63
<b>Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Conseil exécutif.....</b>	<b>75</b>
Des services accessibles .....	75
Des services courtois et personnalisés.....	76
Des services fiables et de qualité.....	76
<b>Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif.....</b>	<b>77</b>
Les ressources humaines .....	78
Les ressources financières .....	81
Les ressources informationnelles .....	84
<b>Section 4 – Autres exigences .....</b>	<b>85</b>
Accès à l’égalité en emploi .....	86
Allègement réglementaire et administratif .....	90
Développement durable et changements climatiques.....	91
Emploi et qualité de la langue française.....	103
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels.....	104
Politique de financement des services publics .....	106
Directive sur la gestion des ressources informationnelles.....	107
Nouvelles règles pour les bonis au rendement .....	108
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.....	109

<b>Annexes.....</b>	<b>111</b>
Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2011.....	111
Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l’Accès à l’information et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2011 .....	119
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2011 .....	123

## Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2011.

### Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en septembre 2011, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Gilles Paquin  
Secrétaire général du Conseil exécutif

Madeleine Paulin  
Secrétaire générale associée aux emplois supérieurs

André Fortier  
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat au développement social, éducatif et culturel, au développement des régions et à l'occupation du territoire

Pierre Hamelin  
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allègement réglementaire et administratif

Yves Castonguay  
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Christian Dubois  
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Danièle Montminy  
Secrétaire générale associée à la législation

Marie Claire Ouellet  
Secrétaire générale associée à la communication gouvernementale

Yves Ouellet  
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Nicole Dussault  
Secrétaire générale associée à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Pierre Reid  
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat du Conseil exécutif

Jean-Philippe Marois  
Secrétaire adjoint à la jeunesse

Louis Sormany  
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Christian Tailfer  
Directeur général de l'administration, par intérim

## Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Gilles Paquin

Secrétaire général du Conseil exécutif

Québec

Monsieur le secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de références généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère du Conseil exécutif ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des autres informations présentées dans le rapport annuel de gestion et nous n'avons pas relevé d'incohérence entre ces informations et celles qui ont fait l'objet de notre examen.

Hélène Caouette, MBA

Directrice de la vérification interne,  
de l'accès à l'information et de la  
gestion documentaire,  
Secrétariat du Conseil du trésor

Anne DeBlois, CA

Directrice adjointe de la  
vérification interne,  
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, septembre 2011



## Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- La **première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, pour chacune des trois orientations alors retenues, ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011*.
- La **deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- La **troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- La **quatrième section** explicite le suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental ainsi qu'aux engagements formulés dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Le rapport comprend par ailleurs en annexe, à la date du 31 mars 2011, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et au ministre responsable des Affaires autochtones, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.





## **Présentation générale**

### **Le ministère du Conseil exécutif**

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, forme avec le lieutenant-gouverneur le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

### **Sa mission**

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allégement réglementaire et administratif;
- assurer la coordination des communications gouvernementales.

### **Sa vision**

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

### **Ses valeurs**

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

## Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir<sup>1</sup> :

- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat au développement social, éducatif et culturel, au développement des régions et à l'occupation du territoire;
- le Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allégement réglementaire et administratif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.

---

<sup>1</sup> Au 31 mars 2011.

- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Le Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères à l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

Les travaux de l'ensemble du ministère sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où l'on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

# Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le Plan stratégique 2009-2013 du ministère

Orientation 1		
Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
<b>Axe d'intervention : Des conseils stratégiques</b>		
Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques	Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; appui aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.	p. 25
	Encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et d'autres organismes.	p. 26
	Suivi de l'action gouvernementale en matière d'allègement réglementaire et administratif.	p. 27
	Rapport sur les actions gouvernementales portant sur les changements démographiques.	p. 28
	Gestion du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.	p. 29
	Participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par d'autres ministères.	p. 29
	Renforcement de la gestion publique au Gabon.	p. 30
	Renforcement de la gestion publique en Haïti.	p. 30
Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse	En matière autochtone, appui apporté aux ministères; activités effectuées en collaboration avec plusieurs d'entre eux.	p. 30
	En matière constitutionnelle et intergouvernementale, soutien aux activités de coopération intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne.	p. 33
	En matière institutionnelle, soutien à la préparation des projets de loi et appui aux entités de l'appareil gouvernemental.	p. 34

<b>Orientation 1</b>		
<b>Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement</b>		
<b>Engagement</b>	<b>Principaux résultats</b>	<b>Page</b>
	Relativement à la jeunesse, coordination des travaux des cinq comités et du Réseau assurant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 34
Assurer la coordination efficace des communications des ministères et des organismes du gouvernement du Québec	Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales; réalisation de projets de communication gouvernementale.	p. 35
Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources, et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité	Organisation d'activités de formation et de rencontres ciblées pour les titulaires d'un emploi supérieur; sessions d'accueil et programme de mentorat; inscriptions au programme de relève de la haute fonction publique; accompagnement à la relève; actions en matière d'éthique et de déontologie; pourcentage de représentativité des groupes cibles.	p. 38
Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue	Mesures prises pour assurer le transfert de savoir-faire.	p. 40
<b>Axe d'intervention : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques</b>		
Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises	Soutien aux travaux parlementaires concernant les projets de loi 113, 114, 118, 119, 120 et 132.	p. 41
Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels	Poursuite des travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels; recherche en prévision de la révision quinquennale de 2011; avis au Conseil des ministres concernant les impacts des projets de loi, de règlement ou de projets technologiques; coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.	p. 43
Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec	Reconnaissance des citoyens avec l'Ordre national du Québec; soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec; résultats obtenus quant au taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise; activités réalisées pour les cycles des nominations 2010 et 2011; initiatives engagées ou réalisées d'ordre éducatif et culturel.	p. 45

**Orientation 1****Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement**

<b>Engagement</b>	<b>Principaux résultats</b>	<b>Page</b>
<b>Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes</b>		
Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse	Composition, mandat et activités des trois comités mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 47
Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement	Signature de 28 nouvelles ententes dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014; composition, mandat et activités des deux comités chargés du suivi et de l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.	p. 48

**Orientation 2****Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec**

<b>Engagement</b>	<b>Principaux résultats</b>	<b>Page</b>
<b>Axe d'intervention : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées</b>		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère	Coordination des activités intergouvernementales des ministères sectoriels.	p. 51
Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme	Veille, analyse et suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou par le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec; implication dans le dossier de la réglementation du commerce des valeurs mobilières, collaboration à la négociation d'une entente administrative avec le gouvernement fédéral sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.	p. 52
Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération	Soutien au premier ministre lors des travaux du Conseil de la fédération et du Conseil des ministres du Québec et de l'Ontario; soutien aux activités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; association aux négociations ayant conduit à la signature de 98 ententes intergouvernementales canadiennes.	p. 53
Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne	Administration de programmes de soutien financier; collaboration à la programmation du Centre de la francophonie des Amériques.	p. 55
<b>Axe d'intervention : Une diplomatie publique proactive</b>		
Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public	Participation à des conférences, à des colloques et à des présentations; activités des Bureaux du Québec au Canada.	p. 58
Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes	Soutiens dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale.	p. 60

**Orientation 3****Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société**

<b>Engagement</b>	<b>Principaux résultats</b>	<b>Page</b>
<b>Axe d'intervention : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones</b>		
Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones	Mise en œuvre d'ententes conclues avec la nation inuite; appui aux différentes discussions et négociations avec les Cris et mise en œuvre de la <i>Paix des braves</i> ; poursuite de la mise en œuvre des autres ententes.	p. 63
Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones	Mise en œuvre de 96 actions ou partenariats significatifs visant à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	p. 65
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés	Soutien à une centaine de projets, totalisant 11,8 millions de dollars.	p. 69
Informar les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones	Réponse aux demandes de renseignements; diffusion des informations et de la documentation concernant les enjeux autochtones, diffusion de communiqués de presse; soutien des interventions du ministre responsable des Affaires autochtones; sensibilisation des ministères et des organismes du gouvernement du Québec; rencontres avec des organismes afin de discuter d'enjeux reliés à la négociation.	p. 69
<b>Axe d'intervention : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable</b>		
Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique	Poursuite de 11 négociations avec six nations autochtones; discussions et conclusions de diverses ententes.	p. 72



## **Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011* du ministère du Conseil exécutif**

Le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère du Conseil exécutif, déposé à l'Assemblée nationale le 5 juin 2009, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période<sup>2</sup>. C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans les *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011*<sup>3</sup>.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2010-2011 par le ministère en regard des objectifs présentés dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des trois orientations du plan stratégique, soit :

- Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement;
- Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec;
- Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.

---

<sup>2</sup> Voir <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan-strat-mce-09-13.pdf>

<sup>3</sup> Consulter [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/10-11/Volume\\_III\\_FR.p](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/10-11/Volume_III_FR.p)



## **Orientation 1**

### **Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement**

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la première orientation a conduit à la formulation de trois axes d'intervention et de dix objectifs. Les résultats pour 2010-2011 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

#### **AXE D'INTERVENTION : Des conseils stratégiques**

**OBJECTIF : Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques**

##### **Indicateurs :**

- Activités de concertation et de coordination interministérielles
- Soutien à la prise de décisions

##### **RÉSULTATS :**

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales au cours des sessions parlementaires du printemps 2010, de l'automne 2010, ainsi que lors de l'ouverture de la deuxième session de la 39<sup>e</sup> législature et de la session parlementaire de l'hiver 2011. Le ministère a conseillé le premier ministre lors de l'élaboration du Discours inaugural de la deuxième session de la 39<sup>e</sup> législature, prononcé à l'Assemblée nationale le 23 février 2011.

Le ministère a appuyé le premier ministre lors de sa tournée de rencontres avec les partenaires économiques du gouvernement, lors de la préparation du Discours inaugural. La tournée a pris fin le 11 février 2011.

Le ministère a apporté son soutien aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités et du Comité des priorités économiques.

##### **Comité de législation**

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation.

- Le Comité a tenu 21 réunions et rendu 54 décisions.
- Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen :
  - de 55 projets de loi et d'un avant-projet de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale;
  - des modifications devant être apportées à 11 projets de loi déjà présentés;

- de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

### **Comités ministériels permanents**

Le ministère assume le secrétariat des trois comités ministériels permanents dans le cadre desquels sont analysés les dossiers soumis au Conseil des ministres. Il s'agit du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire.

- En 2010-2011, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 38 réunions, donnant lieu à la formulation de 210 recommandations au Conseil des ministres.
- Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 40 réunions et formulé 176 recommandations au Conseil des ministres.
- Le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire a tenu deux réunions et formulé quatre recommandations.

Le ministère a assuré le secrétariat des travaux du Comité ministériel de suivi des projets du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, du Centre universitaire de santé McGill et du Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine. Le comité a tenu quatre rencontres cette année.

Pour les dossiers dits réguliers, le ministère est appelé à émettre des avis pour le Secrétariat général. Cette année, le ministère a ainsi émis 413 avis pour les différents secteurs sous sa responsabilité.

### **La planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics**

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics ayant à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence entre les stratégies ministérielles énoncées dans les plans stratégiques et les priorités gouvernementales, le ministère a organisé 27 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants de 16 ministères, sociétés d'État et autres organismes.
- Dans le but d'offrir un soutien supplémentaire aux différents intervenants gouvernementaux en matière de planification stratégique, le ministère a mis à jour, en septembre 2010, les lignes directrices pour l'élaboration des plans stratégiques, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances.

- Le ministère a été invité à deux reprises à présenter ces lignes dans le cadre de la formation en planification stratégique offerte par l'École nationale d'administration publique.
- Le ministère a contribué à la mise à jour du contenu de cette même formation.
- En 2010-2011, dans le cadre de son mandat d'encadrement, le ministère a réuni une fois la Table de consultation composée de directrices et de directeurs responsables de la planification stratégique.
  - Cette table a été créée en mars 2010 afin de réfléchir aux défis actuels de la planification stratégique. En 2011, cette table est devenue une instance permanente de concertation.
  - Dans le même esprit, des travaux ont été réalisés par des comités de réflexion interministériels composés d'experts en planification stratégique. Ces travaux sont à l'origine de différentes publications du ministère, disponibles dans l'extranet<sup>4</sup> de la planification stratégique, dont les publications intitulées *Document informatif : critères pour l'analyse des plans stratégiques* et *Document informatif : exemple de fiche indicateur*.
- Le ministère a collaboré avec le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de l'élaboration d'une formation sur la prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique. Cette formation est basée, notamment, sur une publication du ministère intitulée *Document explicatif : prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique*. Cette publication est disponible dans l'extranet.
- Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles, le ministère a bonifié son site Internet<sup>5</sup> et son extranet dédiés à la théorie et à la pratique en planification stratégique.
  - Ces sites constituent des outils de référence destinés aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Ils offrent un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public.
  - En 2010-2011, le site Internet a reçu en moyenne 277 visites par mois, pour un total de 3 320, tandis que l'extranet a reçu en moyenne 161 visites par mois, pour un total de 1 936.

### **L'allégement réglementaire et administratif**

Le ministère est responsable du dossier de l'allégement réglementaire et administratif.

- Le ministère assure la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*. En 2010-2011, les déclarations et les analyses d'impact réglementaire ont été produites dans 90 % des cas. Des mécanismes quinquennaux d'évaluation et de révision ont été prévus dans 57 % des cas.

---

<sup>4</sup> <https://w3.mce.qc/spps-bps/>

<sup>5</sup> <https://www.mce.gouv.qc.ca/planification-sgtrategique/index.html>

- Le ministère a assuré le suivi des différents volets de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif. En décembre 2010, le ministère a publié le *Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allégement réglementaire et administratif*.
- Le ministère édite un bulletin sur l'allégement réglementaire et administratif intitulé *MOINS ET MIEUX*. Ce bulletin permet de diffuser de l'information sur l'allégement réglementaire et administratif. Il est distribué à plus de 350 abonnés dans les ministères et les organismes gouvernementaux, les associations sectorielles et les bibliothèques. Au cours de l'année 2010-2011, deux numéros ont été publiés, en juin et en décembre 2010<sup>6</sup>

Afin de renouveler l'approche gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif, le président et le vice-président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable ont créé, en janvier 2011, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. Le Groupe de travail, présidé par M. Michel Audet, est composé de représentants des milieux d'affaires, du gouvernement et du monde syndical. Il a notamment pour mandat de proposer au gouvernement des mesures concrètes permettant de réduire le fardeau imposé aux entreprises par la réglementation et les formalités administratives.

### **Les changements démographiques**

Le ministère a présenté et diffusé le rapport intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques (État de situation et Constats et suivis)*. Ce rapport avait été préparé conformément au mandat visant à mettre à la disposition du gouvernement une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes afin de répondre aux changements démographiques, et à formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre. Du 17 mai au 30 août 2010, 29 rencontres ont été organisées avec les sous-ministres et les dirigeants d'organismes concernés par la question démographique. Au total, 25 ministères et organismes ayant contribué au rapport ont été rencontrés.

Le ministère a préparé une nouvelle démarche de veille et de coordination de la réflexion portant sur les enjeux associés aux changements démographiques. Avec les ministères et organismes concernés, le ministère a procédé à un relevé systématique des objectifs globaux liés aux changements démographiques, en vue de l'élaboration du prochain rapport au secrétaire général du gouvernement.

Le ministère a préparé des fiches d'information sur les politiques démographiques mises en œuvre au Canada et à l'étranger.

---

<sup>6</sup> Le bulletin est disponible dans le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.mce.gouv.qc.ca/allégement/index.htm>

## **Le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques**

Afin d'appuyer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Au 31 mars 2011, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait 510 veilleurs, lesquels étaient répartis dans les ministères, les sociétés d'État et les autres organismes du gouvernement du Québec. En 2010-2011, 173 documents de veille ont été retenus pour publication à l'échelle du gouvernement. L'ensemble de ces documents a fait l'objet de 5 285 consultations.
- Un numéro du bulletin *Prospectives* a été édité. Près de 630 exemplaires du bulletin ont été distribués aux sous-ministres, aux sous-ministres associés et adjoints ainsi qu'aux responsables de la coordination de la veille dans les ministères et organismes. Depuis décembre 2010, des travaux ont été entrepris afin de développer un nouvel outil permettant de diffuser le bulletin *Prospectives* uniquement sur support électronique dès 2011-2012. L'élimination du bulletin papier permettra de réaliser des économies, tout en contribuant au développement durable.
- Un nouveau bulletin électronique, l'*Écho-Réseau*, traitant des principes de développement durable a été publié sur l'intranet et diffusé à l'ensemble des employés du Ministère. En 2010-2011, les quatre éditions élaborées abordaient les principes de développement durable suivants : *santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, protection de l'environnement*, de même que *efficacité économique*.
- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et organismes, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a organisé une conférence portant sur le bâtiment durable. De plus, une formation a été offerte aux membres du Réseau. Un total de 64 personnes a participé à ces activités.

## **La participation à l'élaboration des politiques et des documents produits par d'autres ministères**

Le ministère a participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères, ainsi qu'à des réflexions engagées par les ministères ou appuyées par ces derniers. On peut mentionner en particulier :

- la politique de gestion des ressources informationnelles;
- le document d'appui à la réflexion sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec, préparé à l'occasion de la Rencontre des partenaires de l'éducation de l'automne 2010;
- l'exploitation des gaz de schiste;
- le Plan Nord.

Le ministère a également participé à l'élaboration de plusieurs documents rendus publics dans le cadre du Budget 2011-2012, en appui au ministère des Finances.

## **Le renforcement de la gestion publique au Gabon**

Le gouvernement du Québec a mis à la disposition du gouvernement du Gabon le savoir-faire des services publics québécois en contribuant à l'accueil d'une mission dédiée au *renforcement des capacités de l'Administration de la République du Gabon et à la réforme de son École Nationale d'Administration*.

Le 14 décembre 2010, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique, le ministère a organisé une séance de transfert des connaissances avec le représentant du Secrétariat Général adjoint, entité relevant des services du premier ministre du Gabon, ainsi que le Directeur général de l'École nationale d'administration du Gabon, sur les thèmes de l'expérience québécoise en planification stratégique, en veille et en évaluation de programmes.

## **Le renforcement de la gestion publique en Haïti**

Le gouvernement du Québec met à la disposition du gouvernement d'Haïti le savoir-faire des services publics québécois dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti.

En collaboration avec l'École nationale d'administration publique, le ministère a participé à la coordination de la programmation du projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti et a contribué à la relance progressive des activités à la suite du séisme de janvier 2010.

**OBJECTIF : Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse**

### **Indicateurs :**

- Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Activités de veille et d'analyse

### **RÉSULTATS :**

#### **En matière autochtone**

Le ministère a offert son savoir-faire et son soutien aux ministères et aux organismes dans les dossiers, dans les problématiques, dans les projets de loi, dans les plans d'action gouvernementaux et dans ententes et discussions touchant les Autochtones du Québec.

Plus particulièrement, le ministère a mis son savoir-faire à la disposition des ministères suivants : Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire; Culture, Communications et Condition féminine; Emploi et Solidarité sociale; Ressources naturelles et Faune; Développement durable, Environnement et Parcs; Finances; Justice; Santé et Services sociaux; Transports; Sécurité publique; Famille et Aînés; Éducation, Loisir et Sport.



Le ministère a contribué aux travaux interministériels destinés à trouver des solutions aux effets du réchauffement climatique sur la communauté nordique de Salluit, aux prises avec de sérieux problèmes découlant notamment de la fonte du pergélisol. Un comité technique, composé de représentants de plusieurs ministères, du milieu inuit et de l'Université Laval, travaille à un ensemble de solutions tenant compte de la nécessité d'expansion de la communauté concernée.

Le ministère a assuré un rôle d'éducation et de sensibilisation auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la présence de communautés métisses historiques sur le territoire québécois :

- poursuite et suivi des sessions d'information sur la question métisse offertes à la Conférence des élus de l'Estrie et à différents groupes de la fonction publique ou d'organismes gouvernementaux;
- soutien et accompagnement des ministères et des organismes du gouvernement du Québec concernant la question métisse.

Le ministère participe aux travaux de la Table interministérielle en itinérance. En 2010-2011, le ministère a ainsi effectué les activités suivantes :

- participation à la mise en œuvre de certaines mesures découlant du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013;
- coordination intersectorielle régionale à Montréal;
- documentation du phénomène de l'itinérance chez les Autochtones;
- mise en place d'un comité interministériel en itinérance – volet Autochtones.

Le ministère a conseillé le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire lors de l'élaboration de la *Stratégie gouvernementale pour assurer la vitalité des territoires*, ainsi que du projet de loi-cadre et du plan d'action s'y rattachant.

Le ministère a conseillé le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, relativement aux différentes propositions d'un Plan d'affectation du territoire public, touchant plusieurs régions du Québec.

Le ministère a collaboré avec le ministère de la Sécurité publique sur des enjeux de sécurité civile, notamment dans le cadre des événements liés aux incendies de forêt de l'été 2010 et lors des travaux portant sur le projet de *Stratégie de la gestion des urgences pour les communautés autochtones du Canada* du gouvernement fédéral.

Le ministère a collaboré avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les dossiers concernant la pratique d'activités sportives des Autochtones.

Le ministère a développé des liens avec des organismes à vocation communautaire et sociale du réseau québécois afin d'offrir un soutien aux communautés autochtones.

Pour ce qui est des questions autochtones, le ministère a travaillé avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à la mise en œuvre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du Bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*.

Le ministère a collaboré avec le ministère des Relations internationales relativement à divers dossiers, tels que la proposition de mesures pour des stratégies du gouvernement du Québec, la transmission d'informations pour des rapports internationaux. Des échanges d'information ont eu lieu concernant les manifestations culturelles autochtones.

Le ministère a conseillé le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur les sujets autochtones lors de l'élaboration de l'*ABC de la politique linguistique*.

Le ministère a collaboré avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et avec les Organisations nationales autochtones dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les affaires autochtones.

- Ce groupe de travail a pour mandat de définir un plan visant à améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones à l'échelle du Canada.
- Le ministère a recueilli et partagé de l'information concernant les dossiers autochtones avec les ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Justice, de la Santé et des Services sociaux et de la Sécurité publique.

Dans le cadre de ses activités de veille concernant les questions autochtones, le ministère a participé :

- au colloque Le développement durable et souveraineté dans l'Arctique : Quels défis ?;
- au colloque des Premières Nations sur le développement durable : Pour les générations futures; mieux comprendre les Premières Nations;
- au lancement du Rapport mondial de l'UNESCO Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel.

Le ministère a coordonné les travaux du Groupe interministériel de soutien à la consultation. En plus d'assurer la cohérence gouvernementale en matière de consultation, ce rôle a amené le ministère à :

- conseiller les ministères dans leurs pratiques en matière de consultation autochtone;
- créer des outils pour appuyer les fonctionnaires devant analyser des revendications autochtones;
- contribuer à la formation du personnel ayant à travailler sur ces dossiers;
- appuyer les ministères visés dans l'élaboration de mesures d'accommodement;

- informer des promoteurs sur les processus de consultation gouvernementale et les conseiller en matière de relation avec les Autochtones.

Afin de faire profiter le Québec des pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation, le ministère a notamment participé aux travaux du *Groupe fédéral-provinces-territoires sur la consultation*.

### **En matière constitutionnelle et intergouvernementale**

Afin de s'acquitter de son rôle-conseil auprès des autorités du gouvernement du Québec relativement aux grands dossiers ayant cours sur le territoire canadien, le ministère développe de façon continue une meilleure connaissance de l'environnement géopolitique, économique et social et des dossiers de nature intergouvernementale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des enjeux liés à la francophonie canadienne.

- Le ministère a fourni soutien et savoir-faire dans le cadre de la participation aux réunions intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne. Le ministère a suivi plusieurs travaux et activités universitaires portant sur le fédéralisme, le fédéralisme comparé et l'identité québécoise.
- En collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, le ministère a fourni aux autorités gouvernementales et ministérielles un portrait de la situation géopolitique qui prévaut, aussi bien dans les provinces et territoires au Canada qu'au gouvernement fédéral, et de l'évolution des dossiers de la francophonie canadienne.
- Le ministère a apporté son savoir-faire et son soutien notamment quant à la conclusion de nombreuses ententes avec le gouvernement fédéral en matière d'infrastructure et à la négociation, avec le gouvernement fédéral, de l'*Accord Canada-Québec sur la gestion des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent*, signé le 24 mars 2011.

Le ministère est responsable de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario*, lequel porte sur la coopération réglementaire.

- En collaboration avec son vis-à-vis ontarien, le ministère a défini et mis en œuvre un mécanisme de notification permettant aux parties de s'informer mutuellement des projets de règlements en cours d'élaboration ou d'adoption et de communiquer éventuellement des commentaires à l'autre partie.
- Deux rencontres du Comité conjoint sur la collaboration en matière de réglementation ont été tenues, en mai et en septembre 2010.

Le ministère a poursuivi sa participation aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial de gouvernance et de réforme de la réglementation. Une rencontre du Comité a eu lieu en juin 2010.

## **En matière institutionnelle**

Le ministère a fourni son savoir-faire au cours de toutes les étapes qui ont mené à l'adoption :

- du projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales;
- du projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections;
- du projet de loi n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques;
- du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral.

Le ministère a collaboré à l'élaboration du projet de loi n° 120, *Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques*.

En matière de représentation électorale, le ministère a apporté sa contribution notamment lors des travaux concernant :

- le projet de loi n° 92, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale;
- le projet de loi n° 132, Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales.

Pour ce qui est de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, le ministère a offert son soutien aux différentes entités de l'appareil gouvernemental, notamment en produisant des avis au Conseil des ministres et à ses différents comités.

- En prévision de la révision quinquennale de 2011, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche sur différents sujets. Ces travaux ont porté notamment sur la représentation devant la Commission d'accès à l'information, la priorisation des demandes d'accès effectuées par certains demandeurs spécifiques, l'utilisation des médias sociaux par les citoyens et les organismes gouvernementaux.
- Le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, dont le ministère est coordonnateur, a tenu plusieurs rencontres portant, notamment, sur la présentation de différents outils conçus afin de soutenir les efforts des ministères et des organismes dans la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

## **Relativement à la jeunesse**

Le ministère a fourni son savoir-faire et apporté son soutien au gouvernement en formulant 45 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Par ailleurs, le ministère coordonne les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse, du Comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, du Comité interministériel *L'École, j'y tiens!* et du Comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

Afin de répondre à la demande d'organismes financés et d'organismes non financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un réseau des partenaires a été mis en place. Ce réseau est constitué essentiellement de groupes nationaux représentant les jeunes ou exerçant leurs activités auprès des jeunes, ainsi que des organismes majeurs financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Le mandat du réseau est le suivant :

- être à l'écoute des préoccupations des jeunes Québécois tout au long de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- développer le réseautage entre les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour améliorer l'impact des interventions sur les jeunes;
- s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse.

Le ministère a organisé la deuxième rencontre du réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Cette réunion avait pour but de consolider le réseau des partenaires, de présenter des témoignages, des portraits, des états de situation et des conférences ainsi que d'organiser des ateliers sur des sujets touchant les jeunes.

Le ministère a également organisé une rencontre du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse. Cette réunion a permis notamment de discuter de l'évaluation et du renouvellement de l'Engagement jeunesse ainsi que du fonctionnement du comité.

Le ministère assure une veille de presse quotidienne sur les questions relatives à la jeunesse québécoise. En matière d'enjeux jeunesse, le ministère effectue également une veille et une analyse des orientations, des publications et des réalisations de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Les résultats de ces travaux sont notamment consignés dans un tableau de bord.

**OBJECTIF : Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec**

**Indicateurs :**

- Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
- Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux

**RÉSULTATS :**

Le ministère a pour mandat de coordonner la communication gouvernementale ainsi que de favoriser une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des messages destinés à la population.

- Le ministère s'assure que les ministères maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine.

- Le ministère coordonne les activités nécessitant la participation de plusieurs ministères et organismes. Il conseille le cabinet du premier ministre et les diverses unités administratives du ministère relativement à la communication. Il organise les sommets, les événements de grande envergure et les larges consultations publiques. Par son service de rétroinformation, il effectue la veille médiatique et l'analyse des médias.

Les efforts consentis en 2010-2011 ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

Au cours de l'année financière 2010-2011, un montant de 5,5 millions de dollars a été affecté à la réalisation de projets de communication gouvernementale, dont la tenue des campagnes d'information et de sensibilisation jugées prioritaires, soit :

- l'apport de l'immigration à la société québécoise;
- la promotion des saines habitudes de vie;
- la promotion de la lecture à l'école;
- la promotion des produits alimentaires québécois;
- la prévention des infections transmises sexuellement;
- la promotion des emplois dans la fonction publique;
- la promotion touristique;
- la sensibilisation à la sécurité routière;
- la valorisation de l'éducation;
- la valorisation de la formation professionnelle et technique.

En 2010-2011, le ministère a plus particulièrement :

- réalisé un exercice de planification en fonction des priorités gouvernementales;
- analysé 143 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- traité 642 projets de communication, afin d'y établir la participation gouvernementale;
- supervisé et coordonné les travaux de quatre équipes-projets liés aux dossiers prioritaires suivants – l'éducation et l'emploi, la prospérité économique, l'environnement, ainsi que les saines habitudes de vie;
- conçu et mis en œuvre, en collaboration avec les divers ministères concernés, des plans de communication liés aux priorités gouvernementales – soit les saines habitudes de vie, les ressources énergétiques, le Plan Nord et les véhicules électriques;

- participé à divers groupes de travail en relation avec les dossiers de la violence envers les femmes, de la prévention des principaux risques naturels, de la lutte contre la malversation et la corruption, de la maltraitance envers les aînés, du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution tranquille;
- consolidé et géré les outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- géré un intranet de la communication gouvernementale à l'intention des communicateurs du gouvernement du Québec;
- créé et dirigé divers comités et groupes de travail portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale ou y a participé – comités et groupes de travail sur l'offre de service des directions des communications, sur la visibilité gouvernementale, sur la rétroinformation et la veille stratégique, ainsi que sur l'utilisation des médias sociaux dans le contexte gouvernemental;
- coordonné la présence et l'exploitation gouvernementale lors de la tenue de sept activités publiques – salons, congrès, festivals;
- encadré l'équipe de professionnels dont le mandat a porté sur l'intégration graduelle de la recherche et de l'évaluation dans la réalisation des campagnes gouvernementales;
- participé à la réalisation de grandes campagnes gouvernementales;
- soutenu les travaux des missions de communication regroupant les directeurs et directrices des communications;
- revu la formule des rencontres des directeurs et des directrices des communications, afin que ces rencontres soient plus axées sur les aspects stratégiques des dossiers prioritaires de la communication ainsi que sur le développement organisationnel;
- développé un plan de formation à l'intention des communicateurs gouvernementaux fondé sur des objectifs prioritaires de développement organisationnel, une adéquation optimale entre les exigences des emplois et les compétences du personnel et un arrimage entre les besoins et l'offre de formation.

**OBJECTIF : Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité**

**Indicateurs :**

- Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur

**RÉSULTATS :**

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres sont également offertes, depuis l'automne 2007, aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique.

- Les *Rendez-vous des sous-ministres* se sont tenus à quatre reprises et ont favorisé le maillage des sous-ministres;
- Six rencontres du *Cercle de la haute fonction publique* ont permis de sensibiliser 616 personnes à des sujets reliés aux priorités gouvernementales. Le regroupement de certaines rencontres destinées aux titulaires d'un emploi supérieur a permis de diminuer le nombre de rencontres, les déplacements et les coûts;
- Sept séminaires de mise à niveau des compétences, dont deux nouveaux, ont rejoint 131 titulaires;
- Six ateliers et deux cours ont été offerts aux membres des tribunaux administratifs et 121 d'entre eux y ont participé;
- Un nouveau cours sur la tenue d'audiences publiques a été offert aux membres d'organismes et treize personnes y ont assisté;
- Six activités d'accompagnement concernant *Le sens de l'État* ont été présentées à près de 575 gestionnaires de cinq ministères et organismes.

Des sessions d'accueil et un programme de mentorat sont offerts aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur afin de favoriser leur intégration en emploi.

- Deux sessions d'accueil ont été offertes à 34 nouveaux titulaires en situation de gestion;
- Une session d'accueil a été organisée à l'intention de quatorze nouveaux membres des tribunaux administratifs;
- Le Programme de mentorat a permis la création de quinze nouvelles dyades de « mentor-mentoré ». Au total, 157 dyades ont été formées depuis le lancement du programme.



Une banque de candidats et de candidates a été créée à la suite de la mise en place du plan de relève de la haute fonction publique, en 2006-2007. Cette banque vise à assurer au gouvernement l'accès à des personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ». En 2010-2011, onze personnes inscrites dans cette banque ont été nommées à des emplois supérieurs. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures proposées par les ministères et organismes ont été évaluées et inscrites à la banque afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

En 2010-2011, le ministère a offert de l'accompagnement à la relève de la haute fonction publique.

- Une rencontre annuelle a été tenue, regroupant 24 personnes;
- Un total de 58 personnes a participé à des rencontres interactives mises sur pied afin d'échanger sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale.

En matière d'éthique et de déontologie, le ministère a :

- traité diverses questions touchant les titulaires d'un emploi supérieur;
- assuré un service-conseil auprès de ceux-ci;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation, dont un nouveau séminaire sur l'éthique en matière de justice administrative et une formation destinée à l'ensemble des gestionnaires du ministère;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination;
- communiqué et rappelé systématiquement aux titulaires d'un emploi supérieur les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le Plan de modernisation 2004-2007 pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une progression en 2010-2011.

- La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 39,7 % en 2009-2010 à 40,3 % en 2010-2011. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, la proportion des femmes est passée de 39,1 % à 40,4 %.
- Il importe de mentionner que 36,1 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors que ces dernières ne représentaient que 27,7 % de ces emplois au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur (membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées), on note un léger fléchissement en 2010-2011.

- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 11,3 % en 2009-2010 à 11,0 % en 2010-2011.
- La proportion de personnes issues des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 5,6 % en 2009-2010 à 5,5 % en 2010-2011.
- Globalement, depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 % au 31 mars 2004 à 9,4 % au 31 mars 2011.

**OBJECTIF : Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue**

**Indicateurs :**

- Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
- Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

**RÉSULTATS :**

Les travaux permettant d'assurer le transfert de savoir-faire au ministère se sont poursuivis au cours de l'année 2010-2011. Parmi les 108 postes réguliers, incluant ceux des gestionnaires, jugés comme étant essentiels au bon fonctionnement de l'organisation, 81 d'entre eux, soit 75 %, ont fait l'objet d'un transfert de savoir-faire de la part de leur titulaire. Cette démarche en est à sa deuxième année de réalisation.

De janvier à décembre 2010, le ministère a investi un peu plus de 324 000 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,73 % de sa masse salariale.

- Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 0,95 jour.
- Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a reçu l'accréditation de la Commission des partenaires du marché du travail. Cette accréditation reconnaît la formation interne offerte à l'ensemble du personnel comme étant une dépense admissible aux fins du calcul de l'investissement en formation.

## **AXE D'INTERVENTION : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques**

**OBJECTIF : Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises**

### **Indicateurs :**

- Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
- Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire

### **RÉSULTATS :**

Au cours de l'année financière 2010-2011, le ministère a intensifié les travaux visant la modernisation des lois de nature électorale et concernant le financement des partis politiques ainsi que le processus électoral. Ces travaux avaient été entamés en 2009-2010.

Le 13 mai 2010, les parlementaires ont amorcé l'étude détaillée du projet de loi n° 93, *Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*. Il a été décidé de séparer les dispositions du projet de loi n° 93 en fonction des sujets traités.

Entre le 6 et le 20 octobre 2010, cinq projets de loi reprenant les dispositions du projet de loi n° 93 ont été présentés à l'Assemblée nationale. Il s'agit :

- du projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales;
- du projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections;
- du projet de loi n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques;
- du projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral;
- du projet de loi n° 120, Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques.

Au cours de la période des travaux parlementaires de l'automne 2010, les parlementaires ont procédé à l'étude détaillée et à l'adoption de trois de ces textes législatifs, soit les projets de loi n° 113, n° 114 et n° 118. En ce qui concerne le projet de loi n° 119, l'étude détaillée a commencé en février 2011. Quant au projet de loi n° 120, il a franchi l'étape de l'adoption de principe le 9 décembre 2010.

En 2010-2011, le ministère a effectué les différents travaux touchant les projets de loi n° 93, n° 113, n° 114, n° 118, n° 119 et n° 120. Le ministère a rédigé les mémoires pour le Conseil des ministres<sup>7</sup> et a élaboré les projets de loi. Le ministère a également rédigé des notes et des documents explicatifs se rapportant à l'un ou l'autre de ces projets de loi. Aux fins de l'étude par l'Assemblée nationale de ces projets de loi, le ministère a produit des cahiers explicatifs, des amendements ainsi que de nombreux projets de discours. Le ministère a maintenu une veille médiatique au sujet du financement des partis politiques.

Au cours de l'année 2009-2010, le gouvernement avait proposé une révision des critères de la représentation électorale en présentant à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 92, *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale*. Étant donné l'absence de consensus entre les partis politiques, le projet de loi n'a pu franchir l'étape de l'adoption du principe.

- Les 14 et 15 septembre 2010, la Commission de l'Assemblée nationale tenait des audiences publiques en vue d'entendre la Commission de la représentation électorale à propos de sa proposition de délimitation des circonscriptions électorales. Ces audiences ont de nouveau mis en lumière les problèmes reliés à la représentation électorale.
- Afin de permettre aux partis politiques de proposer leur solution aux problèmes causés par la délimitation des circonscriptions électorales et d'établir un consensus en vue de modifier la Loi électorale, le gouvernement a proposé de suspendre les travaux de la Commission de la représentation électorale jusqu'au 30 juin 2011. Le projet de loi n° 132, *Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales*, a été adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 2010.
- Tout au long de l'année 2010-2011, le ministère a soutenu les initiatives du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information au sujet de la représentation électorale, notamment lors de la comparution de la Commission de la représentation électorale devant la Commission de l'Assemblée nationale.
- Le ministère a préparé le projet de loi n° 132 et le mémoire au Conseil des ministres l'accompagnant.
- Le ministère a procédé à certaines analyses et a maintenu une veille des médias au sujet du processus de délimitation des circonscriptions électorales.

Durant l'année 2010-2011, lors de la commission parlementaire portant sur le financement des partis politiques, il a été demandé au Directeur général des élections d'élaborer des règles de financement des partis politiques pour les municipalités de moins de 5 000 habitants. Le ministère a analysé la proposition du Directeur général des élections datée de janvier 2011 et a formulé des commentaires et des recommandations à ce sujet. De plus, plusieurs questions ont été adressées au Directeur général des élections quant à l'applicabilité du système proposé.

---

<sup>7</sup> Le mémoire relatif au projet de loi n° 93 a été présenté au Conseil des ministres pendant l'année financière 2009-2010.

Trois réunions du Comité consultatif mis en place conformément au Chapitre III de la *Loi électorale* ont été tenues en 2010-2011, dans le cadre des travaux de la commission parlementaire étudiant les projets de loi présentés par le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques.

- La réunion du 3 juin 2010 concernait principalement le projet de loi n° 93. La réunion du 26 octobre 2010 avait trait aux projets de loi n° 113 et n° 114. La réunion tenue le 4 novembre 2010 concernait les projets de loi n° 118 et n° 119.
- À la suite de la tenue de chacune de ces réunions, le ministère a procédé aux modifications et aux amendements requis pour chacun des projets de loi concernés, sauf pour ce qui est du projet de loi n° 119. Dans ce cas, les modifications et amendements ont été effectués par le Directeur général des élections.

**OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels**

**Indicateurs :**

- Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes

**RÉSULTATS :**

Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a poursuivi ses travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels.

- La prépublication dans la Gazette officielle du projet de règlement visant les ordres professionnels a été approuvée, le 24 mars 2011, par le Conseil des ministres. Le projet est paru le 6 avril 2011.
- Des représentants du Conseil interprofessionnel du Québec et du ministère ont amorcé les travaux afin de produire un guide de référence pour l'application de ce règlement.
- Le ministère a tenu quatre réunions de travail avec les représentants des secteurs municipal, de l'éducation et de la santé et des services sociaux, afin de leur présenter un projet de règlement les concernant.

En prévision de la révision quinquennale de 2011, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche sur différents sujets ayant des impacts sur la vie privée des citoyens.

- Une veille internationale en matière d'accès et de protection a été assurée tout au long de l'année.
- Des travaux d'analyse ont porté notamment sur la représentation devant la Commission d'accès à l'information, la priorisation des demandes d'accès effectuées par certains demandeurs spécifiques (journalistes), l'utilisation des médias sociaux par les citoyens et les organismes gouvernementaux.
- Le ministère a tenu deux rencontres préparatoires à cette révision les 23 et 29 juin 2010.

Le ministère émet des avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi, de règlement ou de projets technologiques ayant des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Au cours de l'année 2010-2011, 32 avis ont été produits par le ministère.

Le ministère conseille les ministères et organismes sur toutes les questions concernant l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels. En 2010-2011, le ministère a formulé 30 avis écrits et répondu à 383 consultations téléphoniques provenant des ministères et des organismes publics.

Le ministère coordonne le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Il assure le soutien nécessaire à la réalisation des activités de ce réseau.

- Le ministère anime des rencontres regroupant environ une centaine de participants chacune. Au cours de l'année 2010-2011, deux rencontres ont eu lieu, le 2 juin et le 9 novembre 2010. Ces rencontres ont porté, notamment, sur la présentation de différents outils, développés par le ministère, en collaboration avec les ministères et organismes, afin de soutenir leurs efforts dans la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.
- Le ministère anime deux tables de juristes en accès à l'information et en protection des renseignements personnels, regroupant environ 15 à 20 juristes par table. Au cours de la dernière année, ces tables se sont réunies à quatre reprises, les 6 et 13 mai 2010, le 29 septembre 2010 et le 18 janvier 2011.

**OBJECTIF : Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec**

**Indicateurs :**

- Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
- Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

**RÉSULTATS :**

Le ministère a contribué, avec l'Ordre national du Québec, à la reconnaissance des citoyens se distinguant par leurs actions et leurs initiatives.

- Le ministère est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères à l'Ordre national du Québec.
- Le ministère assure la permanence de l'Ordre national du Québec et soutient le Conseil de l'Ordre national du Québec. Ce conseil, composé de neuf membres élus de l'Ordre national du Québec, a pour mandat d'évaluer les candidatures et de donner avis au premier ministre.
- Le ministère assure l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes.
- En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre national du Québec, le ministère est responsable du rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

<b>Représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations Tableaux comparatifs sur 1 an, 2 ans et 5 ans</b>									
	<b>Hommes</b>			<b>Femmes</b>			<b>Total</b>		
	<b>2010 (1 an)</b>	<b>2009- 2010 (2 ans)</b>	<b>2006- 2010 (5 ans)</b>	<b>2010 (1 an)</b>	<b>2009- 2010 (2 ans)</b>	<b>2006- 2010 (5 ans)</b>	<b>2010 (1 an)</b>	<b>2009- 2010 (2 ans)</b>	<b>2006- 2010 (5 ans)</b>
<b>Montréal</b>	12	22	61	5	14	30	17	36	91
<b>Capitale-Nationale</b>	2	7	22	3	4	8	5	11	30
<b>Autres</b>	9	18	56	3	3	11	12	21	67
<b>Total</b>	23	47	139	11	21	49	34	68	188

En 2010-2011, le ministère a assuré les activités suivantes :

- Cycle des nominations québécoises 2010 – En mai 2010, 34 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental à la suite de l'analyse de 228 candidatures effectuée par le Conseil de l'Ordre national du Québec. Les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes. Cette cérémonie s'est déroulée à l'hôtel du Parlement le 3 juin 2010.

- Cycle des nominations québécoises 2011 – Un appel public de candidatures a été lancé en septembre 2010. Cet appel s’est terminé à la mi-novembre 2010. Pendant le premier quadrimestre de 2011, le Conseil de l’Ordre national du Québec a analysé 211 candidatures, dans les délais requis.
- Nominations étrangères – Les nominations étrangères n’obéissent pas à un calendrier fixe et se font de manière ponctuelle ou irrégulière. Au cours de l’année 2010-2011, deux nominations étrangères ont été décrétées par le Conseil des ministres.
- Prestige et image de l’Ordre – La démarche visant à accroître la notoriété et la visibilité de l’Ordre national du Québec s’est poursuivie en 2010-2011.

Sur le plan international, le ministère a mené à bien les deux initiatives suivantes :

- L’offre de *bourses de recherche et de solidarité* : l’Ordre national du Québec s’est associé à l’Agence universitaire de la Francophonie pour offrir des bourses solidarité de recherche à cinq étudiants méritants de pays en développement ou en transition. Les boursiers ont été sélectionnés à la suite d’un appel à candidatures qui s’est clos à la mi-octobre 2010. Chaque boursier, sous la charge financière de l’Agence universitaire de la Francophonie, fut jumelé à un éminent chercheur, membre de l’Ordre, en vue de réaliser un stage encadré de trois mois en milieu universitaire québécois.
- Un *Entretien de l’Ordre national du Québec* : en décembre 2010, plus de 200 participants des milieux politique, diplomatique et universitaire ainsi que plusieurs membres de groupes de réflexion et d’organismes non gouvernementaux ont assisté à la première édition du *Quebec Annual Lecture*, qui se tenait à Londres. L’événement, organisé par la Délégation générale du Québec et soutenu par l’Ordre national du Québec, vise à faire connaître auprès du public britannique l’excellence et la créativité de personnalités québécoises qui se sont démarquées dans leur domaine d’activité, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale. Louise Arbour, G.O.Q.<sup>8</sup>, était la principale conférencière de cette première édition. Elle a prononcé une allocution sous le thème « Le nouveau visage des conflits armés ».

Sur le plan québécois, le ministère a mené à bien les trois activités suivantes :

- Un monument emblématique de l’Ordre national du Québec : un ensemble sculptural a été érigé sur la promenade Samuel-De Champlain de Québec grâce à la participation financière de donateurs privés et à l’appui de la Commission de la capitale nationale du Québec.
- Deux *Entretiens de l’Ordre national du Québec* : en mai 2010, Jacques Lacoursière, C.Q.<sup>9</sup>, et Jean Paré, O.Q.<sup>10</sup>, ont donné une conférence, à entrée libre, à l’Université de Montréal; intitulée « De Pierre Dansereau à Brenda Milner : 25 ans de présence scientifique à l’Ordre national du Québec ». En octobre 2010, Hubert Reeves, O.Q.<sup>11</sup>, a présenté un exposé, ouvert à tous les publics, au cégep de Trois-Rivières. Il y a traité de solidarité.

<sup>8</sup> G.O.Q. : Grand officier de l’Ordre national du Québec.

<sup>9</sup> C.Q. : Chevalier de l’Ordre national du Québec.

<sup>10</sup> O.Q. : Officier de l’Ordre national du Québec.

<sup>11</sup> O.Q. : Officier de l’Ordre national du Québec.



## **AXE D'INTERVENTION : Un soutien à la réussite des jeunes**

**OBJECTIF : Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse**

**Indicateur :**

- Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse

### ***RÉSULTATS :***

Trois comités ont été mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Il s'agit du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du comité interministériel de l'Engagement jeunesse (présidés par le ministre), et du comité interministériel *L'École, j'y tiens !*, coprésidé par le ministre et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Le comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est composé des quinze représentants des ministères travaillant à la réalisation, au suivi et à l'harmonisation et à l'évaluation de la Stratégie. Le comité identifie les réussites et les difficultés d'implantation et d'application des moyens d'action, afin de proposer les correctifs appropriés. Le Comité s'est réuni une fois en 2010-2011. La rencontre a notamment permis de présenter un bilan de l'état de réalisation de la Stratégie d'action jeunesse et de discuter du renouvellement de l'Engagement jeunesse. Il a également été question de l'entente conclue entre le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon.
- Le comité interministériel de l'Engagement jeunesse est composé des représentants des cinq ministères concernés par la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse, soit les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Santé et des Services sociaux, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Les travaux du comité visent à accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes. En 2010-2011, le comité a tenu une rencontre au cours de laquelle il a notamment été question de l'évaluation et du renouvellement de l'Engagement jeunesse ainsi que du fonctionnement du comité.
- Le comité interministériel *L'école j'y tiens !* a été créé afin d'arrimer les mesures déployées par les différents ministères pouvant contribuer au déploiement des voies de réussite. Il a pour principal mandat d'échanger de l'information entre les différents ministères et organismes qui en sont membres et de proposer des moyens d'accroître la coordination des actions gouvernementales en matière de persévérance scolaire. En 2010-2011, ce comité s'est rencontré à une occasion, notamment pour présenter son mandat et ceux de trois comités secondaires qui en sont issus, ainsi que pour préciser la contribution des partenaires à la mise en œuvre de la stratégie *L'école, j'y tiens !*.

## **OBJECTIF : Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement**

### **Indicateurs :**

- Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
- Nombre d'ententes signées
- Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

### **RÉSULTATS :**

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a identifié 42 mesures et 114 moyens d'action à mettre en œuvre. Au cours de l'année 2010-2011, 28 nouvelles ententes ont été signées dans le cadre de la Stratégie, portant le total des ententes en cours à 309.

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse sont effectués dans le cadre de deux comités, le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, tous deux placés sous la responsabilité directe du ministère.

- Le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est issu du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse. Il est formé de représentants des ministères responsables d'au moins un moyen d'action de la Stratégie, ou faisant partie du comité interministériel.

Le mandat du comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est :

- de contribuer, grâce à son savoir-faire, au développement du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 proposé par le ministère – cadre soumis au comité interministériel pour approbation –, ainsi que de celui de toute autre mesure soumise à une évaluation;
- de valider les différents outils de collecte d'information proposés par le ministère soumis au comité interministériel pour approbation;
- de rendre disponibles les résultats reliés aux indicateurs de suivi des mesures sous forme de document synthèse (pour les différents bilans et bilans évaluatifs de la Stratégie);
- d'assurer le suivi et la mise à jour de l'état de réalisation des mesures à l'aide de l'outil de suivi;
- d'assurer le suivi des évaluations réalisées, en cours et prévues au sein de leur ministère;
- de synthétiser les résultats d'évaluation obtenus à l'aide de l'outil de suivi;
- de contribuer à l'analyse de l'ensemble de l'information et de formuler des commentaires et des suggestions sur les différents bilans en découlant;

- d'apporter son savoir-faire et sa collaboration au processus d'évaluation de la Stratégie.
- Le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse regroupe des professionnels de haut niveau ou des hauts fonctionnaires des quatre ministères signataires de l'entente interministérielle (Éducation, Loisir et Sport; Emploi et Solidarité sociale; Immigration et Communautés culturelles; Santé et Services sociaux), ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Le comité a pour mandat :
  - de soutenir le comité interministériel de l'Engagement jeunesse et de lui proposer des modifications et des ajustements concernant les programmes ministériels;
  - de soutenir les comités régionaux;
  - d'appuyer les agents de liaison dans l'accomplissement de leurs tâches;
  - d'assurer la circulation de l'ensemble de l'information et le partage des initiatives entre les régions et entre les directions régionales des ministères concernés;
  - de déposer au comité interministériel de l'Engagement jeunesse un rapport sur la complémentarité des services destinés aux jeunes, et, le cas échéant, de formuler des recommandations concernant les cadres normatifs et administratifs.
- La mesure de l'Engagement jeunesse venant à échéance en 2010-2011, le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse ne s'est pas réuni au cours de l'année 2010-2011. Toutefois, des travaux visant à renouveler la mesure pour la période 2011-2014 ont été amorcés.



## **Orientation 2**

### **Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec**

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la deuxième orientation comprend deux axes d'intervention et six objectifs. Les résultats pour 2010-2011 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont liés.

#### **AXE D'INTERVENTION : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées**

**OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère**

##### **Indicateurs :**

- Travaux de concertation interministérielle
- Activités ou projets auxquels le ministère a été associé

##### **RÉSULTATS :**

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels visant l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes. En 2010-2011, le ministère a participé activement à 77 réunions intergouvernementales<sup>12</sup>.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières significatives pour le Québec.

Le ministère assure un *leadership* au sein du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne, notamment en coordonnant les actions des ministères sectoriels en ce domaine.

- Des initiatives ont été soutenues par le ministère, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en matière de développement économique. Parmi ces initiatives, on peut citer le soutien de 50 000 \$ apporté par le ministère à la tenue de Centrallia, forum mondial de réseautage d'entreprises organisé à Winnipeg, au Manitoba, en octobre 2010, auquel a participé une importante délégation d'entreprises québécoises.

---

<sup>12</sup> Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : [www.saic.gouv.qc.ca/conferences\\_intergouvernementales/conferences\\_intergouvernementales.htm](http://www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm)

- Le ministère a apporté un soutien de 50 000 \$ au projet *Partage des meilleures pratiques en vue d'augmenter le taux de réussite aux études professionnelles et techniques*. Ce soutien a permis à de nombreuses institutions de niveau collégial au Canada de réaliser des projets en partenariat. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a également été associé à cette initiative.

**OBJECTIF : Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme**

**Indicateur :**

- Interventions et actions prises à cet égard

**RÉSULTATS :**

Le ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec. Il a également assuré la veille, l'analyse et le suivi de la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme.

Le ministère a notamment procédé à une analyse des projets de loi gouvernementaux et de certains projets de loi d'initiative parlementaire. Lorsque c'était nécessaire, il a participé à l'élaboration de la position du gouvernement à leur égard. C'est le cas, par exemple :

- des projets de loi proposant divers éléments de réforme concernant le Sénat ou touchant à la représentation des provinces à la Chambre des communes;
- des projets de loi en matière de justice, d'institutions financières et de santé.

En concertation avec les organismes et ministères sectoriels concernés, le ministère a continué de s'impliquer dans le dossier de la réglementation du commerce des valeurs mobilières, face au projet du gouvernement fédéral de création d'une commission unique nationale en cette matière. À la suite de la décision du gouvernement du 8 juillet 2009 d'entreprendre un renvoi devant la Cour d'appel du Québec afin de contester la constitutionnalité du projet du gouvernement fédéral, le ministère a mis son savoir-faire à contribution dans l'élaboration de la position défendue par le procureur général du Québec devant la Cour d'appel du Québec et la Cour d'appel de l'Alberta, et ensuite devant la Cour suprême du Canada.

Le ministère a collaboré avec les ministères sectoriels dans le cadre de la négociation d'une entente administrative avec le gouvernement fédéral portant sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Il a également collaboré avec ces mêmes ministères dans la gestion des dossiers relatifs à la frontière maritime septentrionale et aux frontières terrestres.

**OBJECTIF : Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération**

**Indicateurs :**

- Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
- Ententes négociées et signées

**RÉSULTATS :**

**Conseil de la fédération**

Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération qui s'est tenue du 4 au 6 août 2010 à Winnipeg, au Manitoba.

- Les premiers ministres des provinces et des territoires ont discuté de changements climatiques et d'environnement. Sur ce dernier point, les discussions ont été centrées sur la gestion et la préservation de la ressource hydrique. Ils ont alors approuvé une Charte de l'eau, dont le Conseil de gestion de l'eau, créé par le Conseil de la fédération, fera la promotion.
- Les premiers ministres ont aussi discuté du soutien à la reprise économique par divers instruments comme l'innovation et l'immigration ainsi que les relations internationales, dont notamment les négociations commerciales Canada-Union européenne, et l'importance de développer un cadre formel fédéral-provincial-territorial sur le rôle des provinces et des territoires dans les négociations, les accords et les forums internationaux.
- Le renouvellement des grands programmes de transferts fédéraux à l'échéance prévue pour 2014 a également fait l'objet de discussions.

En ce qui concerne les dossiers autochtones, le ministère a continué, dans le cadre de ses activités intergouvernementales, à participer activement au Groupe de travail sur les affaires autochtones mis sur pied, au mois d'août 2009, par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux.

- Ce groupe de travail est chargé d'élaborer des recommandations et de proposer des mesures pour améliorer la qualité de vie des Autochtones dans trois secteurs, soit l'éducation, le développement économique et la condition féminine (élimination de la violence faite aux femmes autochtones).
- Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors de la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants autochtones nationaux tenue le 4 août 2010 à Churchill au Manitoba.

## **Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario**

Le ministère a assisté et conseillé le premier ministre au cours de la troisième rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario tenue à Québec les 15 et 16 juin 2010.

- À cette occasion, la protection de l'environnement, question prioritaire pour les deux gouvernements, a occupé une place importante dans les discussions. Les Conseils des ministres ont ainsi convenu de développer la réglementation nécessaire à la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et de collaborer avec les principaux partenaires canadiens et américains à l'élaboration d'une infrastructure commune de soutien administratif.
- Les Conseils ont également annoncé leur soutien à la tenue, au printemps 2011, d'un premier forum qui portera sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Ce forum permettra notamment d'aborder les questions relatives à l'importance économique, à la qualité et à la préservation de l'eau.

## **Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne**

Le Québec a participé à la XV<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, tenue à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, les 22 et 23 juin 2010.

- Lors de cette Conférence, les ministres ont dressé un portrait des progrès réalisés par leurs gouvernements au cours des quinze dernières années, tout en posant un regard prometteur sur les perspectives d'avenir de la francophonie canadienne.
- La collaboration intergouvernementale a permis aux provinces et aux territoires d'unir leur voix dans différents dossiers dont la santé, l'alphabétisation, l'immigration, l'éducation, les communications, le développement économique, la culture et la jeunesse.
- Les ministres ont également reconnu comme enjeux prioritaires, pour le développement de la francophonie canadienne, les secteurs de l'immigration francophone et du développement économique. Reconnaisant l'importance du dossier économique pour le développement de la francophonie canadienne, les ministres encourageront un plus grand dialogue national et les échanges de savoir-faire entre les intervenants gouvernementaux, associatifs et privés. Le Québec copréside le comité de travail dans ce secteur d'intervention au sein de la Conférence.

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit, en 2010-2011, à la signature de 98 ententes intergouvernementales canadiennes.

- Plusieurs portent sur des projets d'infrastructures spécifiques. Elles s'inscrivent notamment dans la poursuite de la mise en œuvre du volet Grands projets de l'Entente Canada-Québec sur l'infrastructure 2007-2014.
- Le ministère a joué un rôle important dans la coordination des négociations en vue d'ententes avec le gouvernement fédéral pour permettre le report, au 31 octobre 2011, de l'échéance de la réalisation de projets dans divers domaines – le remplacement de conduites d'eau potable et d'eaux usées et la modernisation d'infrastructures routières, municipales, culturelles et de loisirs, permettant ainsi au Québec de sécuriser d'importantes sommes d'argent provenant du gouvernement fédéral.



<b>Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes</b>	<b>2010-2011</b>
Réunions du Conseil de la fédération	1
Autres rencontres intergouvernementales	76
Ententes intergouvernementales signées	98
Avis donnés aux différents comités ministériels	60
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	110

**OBJECTIF : Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne**

**Indicateurs :**

- Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
- Projets conjoints avec les autres gouvernements

**RÉSULTATS :**

**Programmes de soutien financier**

La mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne s'est poursuivie en 2010-2011 par le biais de diverses actions de partenariat, de réseautage et de collaboration visant notamment à accroître les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

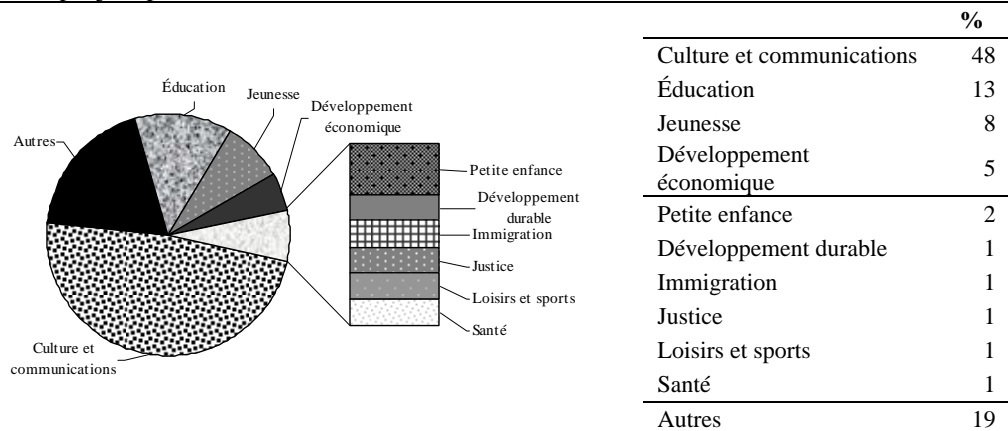
- Les programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne – soit le Programme d'appui à la francophonie canadienne et le Programme de coopération intergouvernementale – constituent des leviers d'action importants de la Politique. Les cadres normatifs de ces programmes ont été revus afin d'ajuster et d'améliorer les deux programmes ainsi que de faciliter l'analyse des projets reçus et leur suivi.
- Ceux-ci ont été approuvés en janvier 2011.

Grâce à ces programmes, 308 projets ont été appuyés.

- Ces projets représentent un montant total de près de 2,3 millions de dollars.
- Les projets proviennent d'organismes du Québec et des communautés francophones et acadiennes. Ils concernent des secteurs clefs pour l'avancement de la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation, les loisirs et les sports, la jeunesse, la justice, le développement économique, le développement durable, la petite enfance, l'immigration et la santé. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente 48 % des initiatives et celui de l'éducation, 13 %.

### Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne

Répartition des projets par secteur d'activités 2010-2011



Au cours de 2010-2011, dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale<sup>13</sup>, conformément aux accords de coopération en matière de francophonie canadienne conclus avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada, le ministère a financé la réalisation de 163 projets, ce qui représente un investissement d'un peu plus de 807 000 \$. Le budget total de ces projets est évalué à 5,2 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le ministère, 6,4 \$ ont été investis dans ces projets par les promoteurs et partenaires impliqués, incluant les autres gouvernements.

<sup>13</sup> Le Programme de coopération intergouvernementale joue un rôle majeur afin d'accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada l'importance de la francophonie de façon à les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le Québec.

Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne<sup>14</sup>, le ministère a contribué pour près de 1,5 million de dollars à la réalisation de 145 projets<sup>15</sup>, lesquels totalisent un investissement de 7,5 millions de dollars. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 5.

En lien avec les initiatives du Plan d'action à l'appui de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a renouvelé, pour deux autres exercices (2011 - 2013), le prêt de deux ressources du réseau de la santé et des services sociaux à la *Société Santé en français* qui est responsable du développement et de l'offre de services de santé en français au sein des communautés francophones.

Une somme de 70 000 \$ a été attribuée par le ministère pour la préparation du Congrès mondial acadien qui aura lieu en août 2014 dans l'Acadie des terres et des forêts. Le Nouveau-Brunswick et le Maine contribuent aussi à l'organisation de ce congrès qui se tiendra, pour la première fois, simultanément sur trois territoires.

### **Centre de la francophonie des Amériques**

Le ministère a collaboré à la programmation du Centre de la francophonie des Amériques.

Le ministère a accordé à l'Université Laval un soutien financier de 20 000 \$ pour la tenue de la première édition de l'Université d'été sur la francophonie qui s'est tenue du 5 au 12 juin 2010, à Québec et à Gatineau, en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais, la Chaire Senghor et l'Institut québécois des hautes études internationales. Les participants ont pu entendre une vingtaine de conférenciers provenant des Amériques.

---

<sup>14</sup> Le Programme d'appui à la francophonie canadienne vise à renforcer les liens entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes au Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne dans tout le pays.

<sup>15</sup> Les informations relatives aux types de projets financés dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne apparaissent sous l'objectif « Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes », page 60.

## **AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie publique proactive**

**OBJECTIF : Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public**

### **Indicateurs :**

- Activités publiques impliquant le ministère
- Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

### **RÉSULTATS :**

Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, présentations et autres événements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur le fédéralisme canadien, le fédéralisme comparé ou l'identité québécoise.

Parmi ces événements, on peut citer :

- la participation à la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur le fédéralisme, tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, à titre de rapporteur à l'égard du sous-thème sur l'unité et la diversité à travers le fédéralisme;
- la présentation du projet de recherche dans le cadre du projet international sur les dynamiques de changement constitutionnel en régime fédéral coordonné par l'Institut européen d'études constitutionnelles de l'Université de Hagen, Allemagne;
- la participation au Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique à l'Université Concordia, à la Conférence annuelle « State of the Federation » à l'Université de Toronto et à la rencontre annuelle de l'Institut international des politiques sociales de l'Université Queen's.

En février 2009, une table ronde portant sur les relations intergouvernementales avait été organisée conjointement à Montréal par le ministère et le Forum des fédérations. Les résultats de cette table ronde ont été publiés dans un livret.

Dans le cadre du Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise, 18 projets, provenant du Québec, du Canada et de différentes régions du monde, ont reçu en 2010-2011 un soutien financier du ministère.

- Un soutien financier a été accordé pour l'organisation du Congrès annuel 2011 de l'Association québécoise de science politique.
- Un appui a été apporté à la réalisation d'un projet de recherche intitulé *Réforme de la Cour suprême du Canada : aspects fédératifs*.

Les Bureaux du Québec au Canada représentent le gouvernement du Québec auprès des autres gouvernements au Canada et contribuent à une meilleure connaissance du Québec et de la nation québécoise.

Les Bureaux du Québec au Canada ont réalisé plusieurs activités en 2010-2011.

- Le 23 juin 2010 a été tenue à Toronto la Soirée Québec 2010, afin de célébrer la Fête nationale du Québec. Quelque 1 000 personnes ont participé à cette soirée organisée par le Bureau du Québec à Toronto. Le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques et le Bureau du Québec à Ottawa ont organisé un événement analogue.
- Dans le cadre de la rentrée parlementaire à Ottawa, le Bureau du Québec à Ottawa a tenu, le 9 février 2011, une activité qui a permis de convier des élus fédéraux et des ministres du Québec, des hauts fonctionnaires, des membres du personnel politique fédéral et de la presse parlementaire.
- Le Bureau du Québec à Toronto a accueilli environ 165 entreprises québécoises dans le cadre de 11 missions commerciales, parmi lesquelles :
  - le Forum multisectoriel Centrallia, à Winnipeg, du 19 au 22 octobre 2010, à l'occasion duquel le Québec a reçu quelque 120 invités, dont plusieurs personnalités manitobaines;
  - la mission de 48<sup>e</sup> Nord dans le secteur minier à l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole à Vancouver, du 9 au 12 mai 2010;
  - la journée « Table Gourmet », à Toronto, le 25 octobre 2010.

Les Bureaux du Québec au Canada offrent également un appui professionnel et logistique important à l'occasion des visites ministérielles et sous-ministérielles. On peut ainsi souligner :

- la visite de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à Toronto, en septembre 2010, lors du Toronto International Film Festival;
- la visite du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à l'occasion du premier Forum économique Québec-Ontario, tenu le 28 février 2011.

**OBJECTIF : Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes**

**Indicateurs :**

- Activités mises en œuvre à la suite de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne
- Niveau de participation aux activités

**RÉSULTATS :**

Les initiatives menées en matière de francophonie canadienne par des organismes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes sont soutenues dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale, principaux leviers d'action de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.

Au cours de l'année 2010-2011, ces programmes ont notamment permis les initiatives suivantes :

- Le ministère a consacré 146 000 \$ en 2010-2011 au soutien du cinéma québécois et francophone canadien. De ce montant, 97 000 \$ ont été consacrés aux *Rendez-vous du cinéma québécois*, qui permettent de diffuser, au sein des communautés francophones, le cinéma québécois et francophone canadien et de faire connaître ce dernier au Québec. En mars 2011, les *Rendez-vous du cinéma québécois* annonçaient une tournée canadienne des cinémas. Il s'agit d'un événement d'envergure dédié au public cinéphile de sept villes canadiennes (Halifax, Moncton, Ottawa, Sudbury, Victoria, Whitehorse et Winnipeg).
- Le ministère a fait bénéficier le Réseau national des galas de la chanson d'une contribution financière de 25 000 \$. Cette contribution a permis d'appuyer les artistes de la chanson au sein des communautés francophones et de consolider les initiatives des divers galas locaux et régionaux.
- L'Association canadienne d'éducation de langue française a reçu une aide financière de 10 000 \$ du ministère afin de développer une trousse de construction identitaire, laquelle fait suite aux besoins maintes fois exprimés par des éducateurs lors de consultations menées au Canada. La trousse sera distribuée dans les écoles primaires et secondaires et les commissions et conseils scolaires.
- Le ministère a soutenu le Réseau des sociétés d'aide au développement des collectivités et des sociétés d'aide aux entreprises et le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada dans la réalisation de leur initiative visant la consolidation de l'Espace économique francophone canadien. En 2010-2011, le ministère a apporté un soutien de 50 000 \$. L'initiative vise à accroître les liens d'affaires et le transfert de savoir-faire entre les entrepreneurs francophones du Québec et ceux de l'extérieur du Québec.

- Le ministère a octroyé une aide financière de 18 000 \$ pour la *Tournée des régions du Québec*, organisée par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Cette initiative a pour but de renforcer le maillage entre des organismes non gouvernementaux des régions du Québec et des communautés des provinces et territoires, par la connaissance mutuelle des milieux de vie et du tissu économique. L'édition 2010-2011 de la tournée a notamment porté sur les domaines de l'économie, de la santé, de la jeunesse, des aînés, des femmes et de l'immigration.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action 2010-2013 en matière de francophonie canadienne étaient annoncées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011. Cette initiative a été reportée à une date ultérieure.





### **Orientation 3**

## **Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société**

La troisième orientation du *Plan stratégique 2009-2013* comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats pour 2010-2011 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

#### **AXE D'INTERVENTION : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones**

##### **OBJECTIF : Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones**

###### **Indicateurs :**

- État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh, 2006 – Katimajit 2007)
- État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique

###### **RÉSULTATS :**

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006, autour de quatre thèmes, soit l'économie et l'emploi; la santé, les services sociaux et les services à l'enfance; la culture et l'éducation; les infrastructures et le développement communautaire durable.

- Un bilan a été effectué à l'automne 2010 avec les ministères concernés. L'exercice a permis de constater qu'une majorité des engagements ont été réalisés ou étaient en voie de l'être.

À la suite d'un engagement du gouvernement, pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, une rencontre nommée Katimajit s'est tenue à Kuujuaq, les 23 et 24 août 2007. Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis propres à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des représentants inuits.

- Un relevé du suivi des engagements de la rencontre Katimajit a eu lieu en octobre et en novembre 2010 avec les ministères concernés. L'exercice a permis de constater qu'une majorité des engagements ont été réalisés ou étaient en voie de l'être.

- Une rencontre technique de suivi a eu lieu le 19 mai 2010 à Montréal, à laquelle participaient des représentants du gouvernement du Québec et des Inuits. Un des objectifs de cette rencontre était de définir des mesures destinées à contrer le coût très élevé de la vie au Nunavik. Les mesures déjà en place en 2009-2010 ont été reconduites et un montant de 4,6 millions de dollars ajouté à cet effet.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a poursuivi en 2010-2011 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut)*, le ministère a versé une aide financière de 46,7 millions de dollars destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik*, 12,9 millions de dollars ont été versés par le ministère aux 14 villages nordiques pour les aider à dispenser les services municipaux.
- Dans le cadre de l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik)*, le ministère a versé 17,4 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques. Une rencontre de suivi concernant l'Entente Sanarrutik a eu lieu le 19 mai 2010 à Montréal. Cette rencontre a permis de discuter de la mise en œuvre des dispositions de l'Entente quant aux agents de conservation (article 4.5) et aux procédures d'appels d'offres (article 4.6).

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, communément appelée la *Paix des braves*.

- Les discussions et les négociations avec les Cris ont continué dans le dossier du transfert de certaines terres à la communauté de Chisasibi et dans le dossier de la reconfiguration des terres de la catégorie I des communautés de Nemaska, de Waskaganish et de Waswanipi, notamment pour les démarches visant à impliquer le gouvernement fédéral au processus de transfert de terres.
- La question de la reconnaissance officielle d'Oujé-Bougoumou à titre de communauté crie distincte en vertu de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et l'établissement de son assise foncière ont donné lieu à un accord de principe sur une convention complémentaire à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, de même que sur une entente finale de règlement de tous les enjeux relatifs à cette communauté, pris en vertu d'engagements gouvernementaux non entièrement mis en œuvre. Le règlement interviendra après le processus de consultation et d'approbation gouvernementale mis en branle depuis la fin de la négociation.

- Le ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres telles que la *Paix des braves* et l'*Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris* entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie. Le respect des engagements gouvernementaux à cet égard s'est traduit par des versements se montant respectivement à 82,1 millions de dollars et à 14,7 millions de dollars.

Le ministère a également poursuivi en 2010-2011 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- L'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec*, signée en octobre 2009, prévoit des versements annuels permettant à la Nation Naskapi de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis de financer des projets de développement économique et communautaire. Le deuxième versement prévu par l'entente se chiffre à près de 0,9 million de dollars pour l'année financière 2010-2011. Le Comité de liaison permanent, dédié à la mise en œuvre de l'entente s'est réuni une première fois le 9 décembre 2010.
- Le Programme d'aide financière pour l'embauche et le suivi d'un coordonnateur en sport et loisir et d'implication communautaire et citoyenne a été renouvelé dans les communautés autochtones de Kawawachikamach, Kebaowek, Lac-Simon, Winneway, Pikogan, Timiskaming, Kitcisakik, Wemotaci, Manawan, Obedjiwan, Natashquan, La Romaine, Pakuashipi, Matimekosk et Mingan.

**OBJECTIF : Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones**

**Indicateurs :**

- Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
- Fréquence des visites dans les communautés
- Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés

**RÉSULTATS :**

Un total de 96 actions ou partenariats significatifs visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones ont été complétés ou sont en cours de réalisation.

En 2010-2011, le ministère a visité en moyenne 6,4 communautés autochtones par mois.

Pour ce qui est des interventions auprès des ministères et des organismes concernés, elles sont de multiples natures et leur nombre exact ne peut être déterminé avec précision. Ces interventions visent à conseiller le gouvernement en matière autochtone, et les activités réalisées dans le cadre de cet objectif ont été présentées précédemment<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Voir page 30.

Le maintien et le développement de relations constructives avec les nations et les communautés autochtones se sont notamment appuyés sur les actions suivantes :

- Dans le contexte de la démarche du Plan Nord, le ministère a soutenu et conseillé le ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à l'acceptabilité sociale du Plan Nord auprès des Autochtones.
  - Les interventions du ministère ont visé à faire entendre la voix des Autochtones lors des travaux et à s'assurer que le suivi nécessaire soit effectué quant aux engagements pris à leur égard.
  - Le ministère a participé à toutes les rencontres de la Table des partenaires.
  - Le ministère a organisé la tenue des cinq rencontres de la Table des partenaires autochtones du Plan Nord et de deux rencontres des Tables nationales. Ces rencontres, coprésidées par le ministre responsable des Affaires autochtones et par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, sont des lieux d'échanges privilégiés pour discuter des enjeux et des préoccupations autochtones.
- Le ministère a fourni son soutien aux efforts de la Société d'habitation du Québec visant à trouver une solution au problème de la pénurie de logements au Nunavik. Sa participation a eu lieu par le biais du groupe de travail du Plan Nord sur le logement inuit et du comité de coordination du programme de rattrapage pour la réalisation de logements à prix modique additionnels au Nunavik. Ces rencontres ont joué un rôle central dans la structuration d'une offre aux Inuits en matière de logement dans le cadre du Plan Nord.
- À l'occasion de la démarche du Plan Nord, le ministère a convenu avec les Inuits de mettre en place une Table Québec-Nunavik. Cette table, organisée par le ministère, a pour mandat de trouver rapidement des solutions aux nombreux problèmes interpellant la nation inuite et de les mettre en place. La création de cette Table a été annoncée par le ministre responsable des affaires autochtones le 3 mars 2011 à Kuujuaq.
- Afin de souligner l'importance historique de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* dans l'histoire du maintien des bonnes relations avec les Autochtones, le ministère a organisé une journée commémorative pour le 35<sup>e</sup> anniversaire de sa signature. Cette journée a permis de réunir les signataires survivants et des représentants des parties, afin d'assister à une motion sans préavis à l'Assemblée nationale soulignant cet événement. L'événement a été jumelé à des activités organisées par les Autochtones, soit le lancement d'un livre inuit à la bibliothèque de l'Assemblée nationale et l'inauguration des bureaux de la nation crie à Québec.
- Deux rencontres ont été tenues avec les membres de l'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador et une rencontre avec une représentante du Conseil en Éducation des Premières Nations.

- Dans le cadre du volet « soutien à la consultation du Fonds d’initiatives autochtones », le ministère a tenu des rencontres avec diverses communautés autochtones. Ces rencontres ont notamment servi à informer les communautés des paramètres du financement lié à ce fonds ainsi qu’à évaluer leurs besoins réels en matière de soutien à la consultation.
  - Ces rencontres ont contribué au développement et au maintien de relations de confiance avec les communautés. Grâce au financement offert par le ministère, des communautés autochtones ont pu se doter d’un bureau de consultation leur permettant ainsi de répondre adéquatement aux consultations entreprises par le gouvernement du Québec.
  - Le soutien apporté aux efforts ainsi consentis par les communautés facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les communautés autochtones et le gouvernement.
- Le ministère s’est engagé à participer financièrement aux efforts visant à assurer la pérennité du poste d’agent de liaison Québec – Akwesasne.
- Avec l’appui du ministère, le ministère des Transports s’est engagé auprès du Conseil des Mohawks d’Akwesasne à réaliser une étude d’opportunité sur le projet de pont qui relierait le district de Saint-Régis au district de Chenail.
- En ce qui concerne la sélection officielle de terres de catégorie I et II à Ivujivik, le ministère, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, prépare avec la Société Makivik un projet de convention complémentaire à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
- Le ministère a tenu trois rencontres avec les communautés algonquines de Kipawa (8 avril 2010), Kitcisakik (17 mai 2010) et de Kitigan Zibi (1<sup>er</sup> février 2011), afin notamment de les informer des possibilités de financement pouvant découler du Fonds d’initiatives autochtones.
- Le ministère a participé à un comité de suivi portant sur l’Entente spécifique concernant le rapprochement entre les communautés algonquines et les divers milieux de l’Abitibi-Témiscamingue.
- Le ministère a effectué une visite dans la communauté crie de Mistissini pour participer à la cérémonie d’inauguration officielle d’un centre de justice, le premier à être implanté dans l’ensemble des communautés cries. Cette initiative vise à offrir des services de justice plus attentifs aux citoyens et à répondre aux besoins de la population locale de même qu’à ceux des divers intervenants judiciaires, notamment ceux de la Cour itinérante.
- Le ministère a accompagné des communautés vivant une crise sociale dans l’élaboration de projets spécifiques et structurants pour l’ensemble de la communauté, et ce, dans le cadre de la Table de concertation sur les problématiques de crise sociale dans les communautés des Premières Nations du Québec. Les communautés de Lac-Simon et de Lac-Barrière ont particulièrement fait l’objet de soutien à cet égard.

- Le ministère est particulièrement actif au niveau des mesures visant à contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles, travaillant de concert avec les représentants autochtones et des organismes communautaires situés en région. Le ministère est notamment membre du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, et du Comité intersectoriel régional en violence conjugale de l'Outaouais.
- Dans le cadre d'une action concertée pour améliorer les conditions de vie des membres de la communauté de Kitcisakik, le ministère collabore à la poursuite du programme spécial de rénovation des habitations, piloté par la Société d'habitation du Québec.
- En 2010-2011, le ministère a participé à plusieurs rencontres avec des communautés innues, notamment pour discuter de leurs projets en développement économique et de leurs dossiers prioritaires.
- Le ministère, en étroite collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a poursuivi le dialogue amorcé avec les communautés innues sur la protection du caribou forestier, notamment en rencontrant les membres de la communauté de Pakuashipi en juin 2010. Une autre rencontre s'est tenue en mars 2011, à Sept-Îles, à laquelle six chefs innus, accompagnés de membres de leurs communautés respectives, ont échangé sur le dossier du caribou forestier et toundrique avec les représentants gouvernementaux.
- Le ministère a maintenu des liens ponctuels avec les nations abénaquise et malécite.
- Le ministère a participé à la mise en place du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone du Grand Montréal qui vise l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise. Cette initiative regroupe des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé, ainsi que des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et des Inuits. Le ministère a, entre autres, collaboré en siégeant aux comités suivants : Comité directeur, Comité de communication, Comité de travail en itinérance. Il a également participé aux rassemblements du Réseau en 2010.
- Le ministère a développé et entretenu des relations avec les centres d'amitié autochtones du Québec ainsi qu'avec des intervenants exerçant leurs activités auprès des Autochtones en milieu urbain. Il travaille ainsi à mieux déterminer les enjeux reliés au phénomène de l'autochtonie urbaine.

**OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés**

**Indicateurs :**

- Nombre de projets soutenus
- Soutien accordé aux projets

**RÉSULTATS :**

Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a soutenu une centaine de projets, totalisant 11,8 millions de dollars.

Depuis le début de la création du Fonds d'initiatives autochtones, en 2006, jusqu'au 31 mars 2011, près de 350 projets ont été acceptés, totalisant des engagements de la part du ministère de 58,5 millions de dollars.

Les demandes ont été effectuées dans l'une ou l'autre des cinq enveloppes, soit :

- le développement économique;
- l'infrastructure communautaire;
- la garantie de prêt;
- l'action communautaire;
- le soutien à la consultation.

**OBJECTIF : Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones**

**Indicateur :**

- Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

**RÉSULTATS :**

Le ministère répond aux demandes de renseignements qui lui sont acheminées. Le cas échéant et selon leur objet, les demandes sont transmises aux interlocuteurs du ministère ou aux coordonnateurs du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux concernés :

- Le site Web [www.autochtones.gouv.qc.ca](http://www.autochtones.gouv.qc.ca) présente un contenu qui s'adresse à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière des données informatives et au dépôt des communiqués et des allocutions du ministre responsable des affaires autochtones ainsi que des ententes conclues avec les diverses nations autochtones, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec ces nations.

- Le site Web [www.versuntraite.gouv.qc.ca](http://www.versuntraite.gouv.qc.ca) présente les étapes de la négociation, l'entente de principe de 2004 et d'autres documents concernant la négociation de la revendication territoriale globale des Innus.

L'information et la documentation concernant les enjeux autochtones ont été diffusées dans le cadre des activités suivantes :

- La distribution du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec* a rendu accessible à diverses clientèles l'information générale portant sur les nations autochtones du Québec.
- La distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* a également permis de renseigner les citoyens sur la réalité autochtone au cours de la dernière année.
- Le ministère a élaboré des plans de communication relatifs aux nations huronne-wendate et mohawk, afin de joindre les clientèles touchées par certains processus de négociation.

Des messages du ministre responsable des Affaires autochtones ont été diffusés dans les médias :

- Un total de sept messages publicitaires ont été diffusés par l'intermédiaire des médias écrits autochtones.
- Un message du ministre responsable des Affaires autochtones a été diffusé le 21 juin 2010 dans les hebdomadaires régionaux du Québec ainsi que dans les stations de radio communautaire autochtones, dans le but notamment de souligner la Journée nationale des Autochtones.
- Le ministère a contribué financièrement à la tenue d'une activité grand public, le festival *Présence autochtone*. Le ministère s'est alors assuré que sa participation au festival soit visible. Le ministère a ainsi souligné le soutien qu'il apportait à l'apport culturel autochtone et à ce que représentait cet apport pour les différentes nations et pour le rapprochement entre les peuples.

Au cours de l'année 2010-2011, quatre communiqués de presse ont été diffusés afin de rendre compte de divers enjeux liés aux négociations avec les communautés autochtones.

Le ministère a soutenu le ministre responsable des Affaires autochtones lors d'interventions publiques.

- Le ministre responsable des Affaires autochtones a prononcé quinze allocutions lors de la tenue d'activités communautaires. Ces allocutions faisaient état de divers investissements effectués afin d'améliorer la qualité de vie de la population autochtone du Québec. Le ministre a également abordé des sujets liés au développement économique et à l'éducation.
- Le ministre responsable des Affaires autochtones a prononcé trois allocutions, lors de la tenue d'activités interministérielles ou tripartites, et fait alors état des avancées socioéconomiques des communautés.
- Le ministère procède actuellement à la refonte des sessions de sensibilisation des réalités autochtones dans le but d'offrir un nouveau service de formation sur les enjeux autochtones.



Le ministère a assuré un rôle de sensibilisation auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec en tenant deux rencontres avec les coordonnateurs en affaires autochtones.

Au mois de février 2011, le ministère a rencontré, lors d'une assemblée générale, les représentants du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. À cette occasion, le ministère leur a offert une présentation afin de les sensibiliser au sujet de la consultation autochtone et a répondu à leurs questions à cet effet.

Des rencontres majeures ont eu lieu avec des organismes, dans le but de discuter d'enjeux liés à la négociation.

- Dans le cadre des négociations sur la revendication territoriale globale avec les Innus, les élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des groupes d'utilisateurs du milieu ont été rencontrés pour les informer de l'évolution des négociations et des aspects qui concernent plus particulièrement leur région.
- Des conseillers du ministère ont rencontré des représentants de la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent afin de les sensibiliser aux enjeux liés aux communautés mohawks de Kahnawake et d'Akwesasne.

## **AXE D'INTERVENTION : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable**

**OBJECTIF : Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique**

### **Indicateurs :**

- Nombre et nature des négociations en cours
- Nombre et nature des ententes conclues

### **RÉSULTATS :**

#### **Nombre et nature des négociations en cours**

Le ministère mène actuellement 11 négociations avec six nations autochtones. Ces négociations concernent une vaste gamme de sujets, dont les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et le développement économique.

Parmi ces négociations, on peut notamment mentionner les dossiers ci-après.

#### ***Innus***

- Concernant la revendication territoriale globale du Québec et du Canada avec les Innus – Conseil tribal Mamuitun mak Natakuan regroupant les communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Natashkuan – la négociation suit son cours. Plusieurs rencontres entre les parties ont eu lieu.
- Dans le contexte du développement de divers projets situés sur le territoire revendiqué par Uashat-Maliotenam et faisant l'objet d'oppositions de la part de la communauté, le ministère a tenu des rencontres avec les représentants de cette dernière. Les rencontres avaient pour but de discuter du développement socioéconomique de la communauté et de mettre en œuvre une stratégie favorisant son épanouissement.
- Dans le cadre de difficultés vécues à l'égard du développement minier dans la région de Schefferville, le ministère a rencontré les représentants de Matimekosh–Lac-John, afin de convenir de mesures permettant à la communauté de profiter des possibilités économiques qui s'offrent à elle. Ces rencontres ont permis d'améliorer le climat entre la communauté et les promoteurs miniers. Elles ont eu pour effet de maintenir une relation constructive entre le gouvernement et les représentants de Matimekosh–Lac-John.

#### ***Attikameks***

- La négociation de la revendication territoriale globale des Atikamekws s'est poursuivie entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation atikamekw, en présence du gouvernement du Canada à titre d'observateur.

### ***Micmacs***

- Les discussions entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Micmacs, dont les trois communautés du Québec sont représentées par le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomis, se poursuivent dans le cadre de l'entente tripartite appelée NI Process. NI Process est un processus permettant un dialogue sans préjudice sur les intérêts respectifs des parties.
- Le ministère a accompagné le ministère du Revenu du Québec afin d'établir un règlement avec la communauté de Listuguj sur la perception des taxes hors réserve. Les enjeux sont majeurs pour les commerces. Le règlement se poursuit.
- Les travaux du comité de travail sur le processus distinct relatif à l'assise territoriale de la nation micmac de Gespeg à Gaspé se poursuivent. Le comité est composé de représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de Gespeg.
- Le Québec participe à des négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale des Micmacs de Gespeg. Une entente de principe est prête à être soumise aux autorités respectives pour approbation.

### ***Inuits***

- À la suite de l'*Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du gouvernement régional du Nunavik* signée en 2007, la négociation d'une entente finale sur la création du gouvernement régional du Nunavik s'est terminée au début de 2011. Les négociateurs du gouvernement du Québec, de la Société Makivik et du gouvernement du Canada ont finalisé un projet d'entente en vue de sa ratification par les parties à l'entente. Il a alors été décidé que le processus de ratification comprendrait notamment un référendum, tenu au Nunavik le 27 avril 2011.

### ***Mohawks***

- Les négociations bilatérales se sont poursuivies avec les Mohawks de Kahnawake quant à la révision de certaines ententes sectorielles conclues en 1999 et à l'ajout de nouvelles ententes. À cette fin, les négociations ont été effectuées dans le cadre d'une table centrale réunissant les négociateurs des deux parties, ainsi que de quatre tables sectorielles (travail, transports, développement économique et fiscalité) auxquelles participent des représentants des différents ministères concernés.

### ***Algonquins (Lac-Barrière)***

- Un processus de travail multipartite a été engagé entre le ministère, les Affaires indiennes et du Nord Canada et les Algonquins de Lac-Barrière.
  - Ce processus vise à déterminer et à mettre en œuvre des solutions en matière de développement économique et de développement social, de manière à assurer une progression des conditions de vie de cette communauté.

- Des négociations plus spécifiques sont en cours entre le gouvernement du Québec et le conseil de bande de Lac-Barrière et portent sur les interventions que pourrait mener le gouvernement quant à l'amélioration des conditions de vie matérielles et sociales dans la communauté de Lac-Barrière; des discussions ont aussi lieu sur l'harmonisation des coupes forestières dans le territoire fréquenté par la communauté.

### **Nombre et nature des ententes conclues ou en discussion**

Parmi les ententes conclues ou en discussion, on peut notamment citer les ententes ci-après.

- Le ministère a poursuivi ses discussions avec le Conseil de la nation huronne-wendat en vue de la mise en place d'une table centrale de négociation.
- Le ministère a poursuivi ses discussions avec le ministère de la Famille et des Aînés et avec le conseil de bande en vue de l'ouverture d'un Centre de la petite enfance dans la communauté de Kanesatake.
- Le ministère a travaillé à l'élaboration d'une entente sur la culture avec la communauté mohawk d'Akwesasne, en collaboration avec la direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Conférence régionale des élus de la Vallée du Haut-Saint-Laurent.
- Le ministère de la Sécurité publique a approuvé une modification à l'*Entente sur la prestation des services policiers à Akwesasne*, la prolongeant jusqu'au 31 mars 2012. Le ministère est responsable de la stratégie de communication.
- Le ministère et le ministère de la Sécurité publique sont en cours de négociation d'une entente concernant un projet de prévention de la criminalité dans la communauté de Kanesatake.
- À la suite de l'adoption, le 20 mai 2010, par les membres du Conseil de bande de Winneway d'une résolution acceptant d'amorcer les discussions en vue de la création d'une réserve, le ministère a relancé les discussions visant à convenir de l'assise territoriale de Winneway.
- Le 8 avril 2010, la communauté algonquine de Eagle Village-Kipawa a signé l'Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones.
- Le ministère a collaboré au processus menant à la signature de deux ententes entre les Cris et Hydro-Québec relativement à l'implantation d'un réseau de télécommunication à large bande passant sur le territoire de la Baie-James. Ces ententes sont le résultat d'une démarche concertée entre des partenaires gouvernementaux, régionaux et autochtones, pour laquelle l'annonce des investissements gouvernementaux a été effectuée en avril 2010. Le projet du Réseau de télécommunications Eeyou (RCE), parrainé en collaboration par les Cris et par les Autochtones de la Jamésie, prévoit le remplacement de la technologie existante, désuète, afin de répondre aux besoins de toutes les communautés du territoire, en reliant la région de la Baie-James aux réseaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue.

## **Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif**

### **Des services accessibles**

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une *Déclaration de services aux citoyens*<sup>17</sup>, conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

#### **Le Secrétariat à la jeunesse**

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone en appelant Services Québec au 1-877-644-4545 ou au moyen de son site Internet selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Certaines demandes reçues par Services Québec sont directement traitées, tandis que d'autres sont transmises au Secrétariat à la jeunesse.

Les citoyens peuvent obtenir l'information souhaitée en consultant le portail jeunesse Espace J<sup>18</sup>. L'objectif principal du portail est de donner un accès direct à l'internaute afin qu'il puisse accéder aux programmes et aux services gouvernementaux jeunesse.

#### **Le Secrétariat aux affaires autochtones**

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîte vocale, par télécopieur et par courriel<sup>19</sup>.

Le Secrétariat fait en sorte qu'une première réponse soit apportée aux messages et aux demandes d'information au plus tard le jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

---

<sup>17</sup> La *Déclaration de services aux citoyens* est disponible à l'adresse suivante : [www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm](http://www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm)

<sup>18</sup> Le portail jeunesse est disponible à l'adresse suivante : [www.espacej.gouv.qc.ca](http://www.espacej.gouv.qc.ca)

<sup>19</sup> Les courriels peuvent être expédiés à partir du site [www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp)

## **Des services courtois et personnalisés**

### **Le Secrétariat à la jeunesse**

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande varie selon sa nature et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

### **Le Secrétariat aux affaires autochtones**

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes présentées et les commentaires formulés, et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

## **Des services fiables et de qualité**

### **Le Secrétariat à la jeunesse**

Le Secrétariat fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair en dirigeant les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et les bons interlocuteurs.

### **Le Secrétariat aux affaires autochtones**

Le Secrétariat aux affaires autochtones déploie les efforts nécessaires pour que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens s'adressant à lui vers les bonnes sources d'information et les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes gouvernementaux.

### **Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif**

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles.

## Les ressources humaines

### Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2011, le ministère comptait un effectif autorisé de 676 ETC (équivalent temps complet), comparativement à 688 au 31 mars 2010. L'écart de 12 ETC s'explique par la diminution de 16 ETC à la suite du départ de 33 personnes à la retraite, par le transfert de 2 ETC provenant de ministères et par le retour de 2 ETC à la Commission d'accès à l'information, à la suite d'une révision des départs à la retraite.

Effectif autorisé				
Secteur	Effectif au 31 mars 2011	Effectif au 31 mars 2010	Variation	
			ETC	%
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	423	432	-9	-2,1
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	69	69 <sup>(1)</sup>	—	—
Programme 4 : Affaires autochtones	41	41	—	—
Programme 5 : Jeunesse	36	37	-1	-2,7
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information <sup>(2)</sup>	87	87	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>656</b>	<b>666</b>	<b>-10</b>	<b>-1,5</b>
Autres effectifs			—	—
Recruté localement (Bureaux du Québec au Canada)	20	22 <sup>(1)</sup>	-2	-9,1
<b>Total de l'effectif autorisé</b>	<b>676</b>	<b>688</b>	<b>-12</b>	<b>-1,7</b>

<sup>(1)</sup> Les données historiques ont été modifiées.

<sup>(2)</sup> Incluant la Commission d'accès à l'information: 70 ETC au 31 mars 2011



## **Le développement d'une culture éthique au sein de l'organisation**

Le service-conseil en matière d'éthique a de nouveau été offert en 2010-2011 auprès de l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires.

Quatre sessions de formation portant sur l'importance de l'éthique comme préoccupation incontournable dans le monde de la gestion publique et de la résolution de dilemmes ont été dispensées à quelque 60 participants. Une présentation du cadre éthique ministériel a également été effectuée lors des sessions d'accueil offertes aux nouveaux employés.

## **La mobilisation du personnel et la qualité de vie au travail**

### *Le programme d'accueil*

Le ministère a accueilli 34 nouveaux employés lors de deux séances d'accueil. Ces rencontres ont permis aux nouveaux employés d'obtenir de l'information sur les principaux services offerts par le ministère ainsi que sur leurs conditions de travail.

### *Le régime d'aménagement et de réduction du temps de travail*

Dans le but de faciliter la conciliation travail-famille et ainsi d'améliorer la qualité de vie au travail, le ministère offre à son personnel un régime d'aménagement et de réduction du temps de travail. Au 31 mars 2011, 37 employés bénéficiaient d'une entente d'aménagement et de réduction du temps de travail comparativement à 31 au 31 mars 2010.

## **La santé et la sécurité des personnes au travail**

Dans le cadre de la *Politique concernant la santé physique et psychologique des personnes au travail*, le ministère a réalisé des actions favorisant le maintien et le développement de la santé de ses employés.

On peut citer les réalisations suivantes :

- services d'ergonomie dispensés à 34 employés du ministère – parmi ceux-ci, sept personnes ont reçu les services d'une ergonome professionnelle, en raison de problématiques particulières;
- réalisation d'une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, au cours de laquelle 56 employés ont reçu le vaccin;
- tenue d'une clinique de dépistage des maladies cardiovasculaires du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2011 dans le cadre du *Mois du cœur*. Au total, 48 employés ont participé à cette activité;
- mise en ligne sur l'intranet de capsules d'information sur le cancer du sein et sur les effets de la cigarette et de la fumée secondaire;

- réalisation d'activités physiques sur l'heure du dîner (boxe, yoga et SWAT) – ces activités se sont déroulées dans les locaux du ministère et aux frais des employés; un soutien financier à l'activité physique a été offert à 125 employés en vertu de la *Politique de soutien financier à l'activité physique*;
- organisation d'une journée *Au boulot en espadrilles* et d'un rallye pédestre dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique – le rallye s'est déroulé sur l'heure du midi le 6 mai 2010; il a été organisé en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le Centre des services partagés du Québec et le ministère des Services gouvernementaux;
- tenue de différentes conférences organisées par le regroupement des responsables des programmes d'aide aux employés de la colline Parlementaire et portant sur des sujets favorisant le développement de la personne et le bien-être au travail.

### **Le Programme d'aide aux employés**

Le Programme d'aide aux employés accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Au cours de l'année 2010-2011, 65 personnes ont utilisé ce service. Le tableau ci-dessous dresse un portrait de l'utilisation de ce service par le personnel.

Années visées	Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés
2007-2008	60
2008-2009	57
2009-2010	58
2010-2011	65

### **Les personnes handicapées**

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin 2010 sous la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec, le ministère a mis en ligne des capsules d'information visant à mieux faire connaître le potentiel des personnes handicapées, favorisant ainsi le plein exercice de leur participation à la société.

## Les ressources financières

### Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse<sup>20</sup> ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse. Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

---

<sup>20</sup> La Loi 130, adoptée le 8 juin 2011 par l'Assemblée nationale, abolit le ministère des Services gouvernementaux et met en œuvre le *Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses*. Cette loi supprime ou restructure certains organismes et certains fonds. La loi abolit le Conseil permanent de la jeunesse et transfère ses droits, ses obligations, ses actifs, ses dossiers et ses autres documents au ministre responsable du Secrétariat à la jeunesse. Les membres de son personnel deviennent des employés du ministère du Conseil exécutif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information) comprend les crédits permettant l'adoption ou la modification de diverses lois de nature électorale, assurant le volet recherche et conseil au bénéfice du ministre responsable et permettant de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer et à améliorer les institutions démocratiques. Les crédits du programme 6 visent également à promouvoir l'accès à l'information et à assurer la protection des renseignements personnels. Ils ont pour objet de permettre l'adoption et la modification des lois afférentes, ainsi que de soutenir un volet-conseil auprès du ministre responsable et de tous les intervenants du milieu.

## Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2010-2011 ainsi que les dépenses réelles de 2009-2010 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

<b>Dépenses du ministère du Conseil exécutif</b>				
<b>Programme</b>	<b>2010-2011</b>		<b>2009-2010</b>	<b>Écart</b>
	Budget <sup>1</sup>	Dépenses probables <sup>2</sup>	Dépenses réelles	Dépenses
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	748,9	775,6	(26,7)
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	61 186,1	49 683,8	52 354,6	(2 670,8)
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	14 029,2	12 335,7	12 120,7	215,0
Programme 4 : Affaires autochtones	212 487,4	206 626,5	199 722,4	6 904,1
Programme 5 : Jeunesse	46 849,0	45 802,1	38 992,8	6 809,3
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 180,7	6 462,2	6 322,8	139,4
<b>TOTAL</b>	<b>342 481,3</b>	<b>321 659,2</b>	<b>310 288,9</b>	<b>11 370,3</b>

<sup>(1)</sup> Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

<sup>(2)</sup> Estimation selon les données les plus récentes.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2010-2011 se chiffrait à 358,6 millions de dollars, alors que le budget modifié s'élève à 342,5 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

La variation des dépenses est attribuable aux éléments suivants :

- Au programme 2, la diminution des dépenses par rapport à 2009-2010 est attribuable principalement aux contraintes budgétaires. Les efforts de réduction des dépenses ont été plus importants que ce qui avait été demandé dans le cadre des mesures de réduction et de contrôle des dépenses. Des projets ont été reportés ou annulés.
- Au programme 4, l'augmentation des dépenses est principalement attribuable à l'indexation des coûts des ententes.
- Au programme 5, l'augmentation des dépenses concerne principalement la continuité de la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014* pour ce qui est du partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (2,1 millions de dollars) et du partenariat avec la Fondation Chagnon (4,1 millions de dollars). Pour son financement, le ministère utilise également des sommes affectées dans des comptes à fins déterminées. Les sommes provenant de ces comptes se sont chiffrées respectivement à 3,9 millions de dollars en 2009-2010 et à 1,1 million de dollars en 2010-2011.

## Les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a poursuivi les efforts importants consentis en ressources informationnelles afin de soutenir l'ensemble de ses activités.

Globalement, les efforts consacrés aux ressources informationnelles se résument ainsi :

- identification des activités informatiques essentielles devant faire l'objet d'une relève dans le but d'assurer la continuité des services, acquisition et installation d'équipements nécessaires à la mise en place d'un site de relève externe;
- installation d'unités d'alimentation de secours permettant de maintenir en activité les équipements informatiques lors de coupure de courant dans les salles de télécommunication du ministère;
- renouvellement des infrastructures de télécommunication du ministère;
- migration, pour les bureaux situés au Québec, des liens de télécommunication à partir du réseau de télécommunication multimédia (RETEM) de Bell vers le réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) de Telus;
- révision et modernisation des outils de gestion documentaire, notamment le plan de classification et les délais de conservation pour le volet mission.

## Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'allègement réglementaire et administratif;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'emploi et la qualité de la langue française;
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- la politique de financement des services publics;
- la directive sur la gestion des ressources informationnelles;
- les nouvelles règles pour les bonis au rendement;
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2010-2011 afin de respecter ces exigences.

## Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2010-2011 en matière d'accès à l'égalité.

### Données globales

L'embauche totale				
Période visée	Nombre total de personnes embauchées			
	Réguliers <sup>1</sup>	Occasionnels <sup>2</sup>	Étudiants	Stagiaires
2010-2011	20	63	31	5

<sup>(1)</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

<sup>(2)</sup> Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2011	
Effectif total (personnes)	490

### Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

- Taux d'embauche des membres des groupes cibles.

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées pour augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.



Nombre d'embauches de membres de groupes cibles, 2010-2011							
Statuts d'emplois	Embauche totale	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi <sup>1</sup>
Régulier	20	3	—	—	1	4	20,0 %
Occasionnel	63	—	—	—	—	—	—
Étudiant	31	4	—	—	—	4	12,9 %
Stagiaire	5	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6,7 %</b>

<sup>(1)</sup> Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a procédé à l'embauche de 119 personnes. De ce nombre, 8 personnes (6,7 %) appartiennent à l'un ou l'autre des groupes cibles. À noter que 20,0 % des emplois réguliers ont été comblés au cours de l'année par des personnes appartenant à l'un ou l'autre de ces groupes cibles.

- Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs.

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées				
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2008-2009	23,4 %	3,8 %	18,9 %	7,7 %
2009-2010	27,3 %	1,9 %	13,2 %	20,0 %
2010-2011	20,0 %	—	12,9 %	—

- Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.

Rappel des objectifs :

- Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier;
- Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année						
Groupes cibles	2009		2010		2011	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
		%		%		%
Communautés culturelles	22	4,0 %	24	4,8 %	27	5,5 %
Autochtones	2	0,4 %	1	0,2 %	2	0,4 %
Anglophones	12	2,2 %	12	2,4 %	9	1,8 %
Personnes handicapées	6	1,1 %	4	0,8 %	6	1,2 %

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2011										
Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel <sup>1</sup>		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	3	3,0 %	19	6,7 %	5	7,2 %	—	—	27	5,5 %
Autochtones	—	—	1	0,4 %	1	1,4 %	—	—	2	0,4 %
Anglophones	—	—	6	2,1 %	1	1,4 %	2	5,3 %	9	1,8 %
Personnes handicapées	—	—	2	0,7 %	3	4,3 %	1	2,6 %	6	1,2 %

<sup>(1)</sup> Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Globalement, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, des autochtones et des anglophones se situe à 7,7 %, 38 personnes appartenant à ces groupes. Le taux de représentation des personnes handicapées est de 1,2 %, 6 personnes étant membres de ce groupe.

## Femmes

- Taux d'embauche des femmes.

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, 2010-2011					
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	11	47	21	2	81
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches	55,0 %	74,6 %	67,7 %	40,0 %	68,1 %

- Taux de représentativité des femmes parmi les employés réguliers.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011					
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel <sup>1</sup>	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	100	283	69	38	490
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	37	164	56	30	287
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	37,0 %	58,0 %	81,2 %	78,9 %	58,6 %

<sup>(1)</sup> Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	Total
Nombre de participants au programme accueillis au cours de l'année (cohorte de 2010)	—
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme (en prévision des cohortes débutant en 2011)	—

## **Allégement réglementaire et administratif**

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allégement réglementaire et administratif, est responsable de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*. Puisqu'il n'applique pas lui-même de réglementation, il n'est pas assujéti à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

À titre de coordonnateur de l'action gouvernementale, le ministère veille à développer les outils et les guides nécessaires à la réalisation des analyses d'impact réglementaire et des déclarations d'impact réglementaire, à examiner les analyses et les déclarations produites par les ministères et organismes et à formuler des recommandations à cet égard.

Conformément à la Politique, le ministère fait rapport périodiquement au gouvernement des réalisations des ministères et des organismes touchant la Politique gouvernementale. Ce rapport particulier soumis au Conseil des ministres fait état, non seulement des résultats relatifs à l'application de la Politique gouvernementale, mais aussi de l'état d'avancement des autres mesures et des progrès des ministères et des organismes en matière d'allégement réglementaire et administratif.

# Développement durable et changements climatiques

## Le Plan d'action de développement durable 2008-2013

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

<b>Action :</b> Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel</i> .	
<b>Indicateur :</b> Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.	
<b>Cibles :</b> 80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'employés formés d'ici 2013.	
Gestes	Suivis
<p>Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du ministère à la démarche de développement durable.</p> <p>Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel du ministère.</p>	<p>Terminé : activités de sensibilisation réalisées.</p> <p>Débuté : des activités de formation à venir.</p> <p>À venir : vérification en continu du nombre de visites de la section sur le développement durable dans l'intranet ministériel.</p>
Résultats de l'année	
<p>100 % du personnel du ministère rejoint par au moins une de ces activités de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de cinq séances de sensibilisation sur le développement durable à l'attention du personnel.</li> <li>• Sensibilisation du nouveau personnel au Plan d'action de développement durable 2008-2013 lors des sessions d'accueil tenues en octobre 2010 et février 2011.</li> <li>• Mise en ligne d'une nouvelle section sur le développement durable sur l'intranet.</li> <li>• Publication sur l'intranet de 34 capsules d'information sur l'écologie et l'environnement, le transport alternatif et collectif, et sur le recyclage et la récupération.</li> <li>• Diffusion et publication sur l'intranet de quatre numéros du bulletin électronique L'Écho-Réseau, du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, traitant des principes de développement durable.</li> </ul> <p>De plus, le ministère a participé à deux rencontres du groupe de travail interministériel <i>Sensibilisation et formation</i>, créé en 2008 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visant la mise en application du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation</i> auprès du personnel de l'administration publique.</p>	

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

**Action :** Sensibiliser les ministères et organismes et les soutenir dans l'application de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*.

**Indicateur :** Nombre d'actions réalisées dans un but de sensibilisation des ministères et organismes (publications, activités de sensibilisation).

**Cible :** Un rapport par an sur l'état de l'application et de la mise en œuvre dans les ministères et organismes et publication d'au moins deux bulletins *MOINS ET MIEUX*.

Gestes	Suivis
Promouvoir un usage équilibré et responsable de l'outil réglementaire.	<p>Poursuivi.</p> <p>Un rapport a été produit en décembre 2010, faisant état de l'application et de la mise en œuvre de la Politique dans les ministères et les organismes.</p> <p>Deux bulletins <i>MOINS ET MIEUX</i> (juin 2010 et décembre 2010) ont été publiés.</p>
Organiser des activités de sensibilisation à l'intention des répondants ministériels.	Poursuivi.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

<b>Action</b> : Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.	
<b>Indicateurs</b> : Intégration du développement durable aux attentes gouvernementales des hauts dirigeants et cinq autres moyens de communication d'ici 2013.	
<b>Cibles</b> : Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.	
Gestes	Suivis
Intégrer le développement durable aux attentes gouvernementales.	Poursuivi : intégration des préoccupations liées au développement durable aux attentes gouvernementales 2010-2011 des hauts dirigeants.
Mettre en œuvre un plan de sensibilisation des hauts dirigeants des ministères et des organismes au développement durable.	À venir : une activité de sensibilisation est prévue en 2011-2012.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

<b>Action : Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.</b>	
<b>Indicateurs</b> : Nombre et nature des activités développées.	
<b>Cibles</b> : Selon les projets conclus avec les partenaires.	
Geste	Suivi
Conclure des ententes avec des corporations qui œuvrent dans le domaine du développement durable.	Poursuivi.
Résultat de l'année	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ministère a accordé une subvention de 675 000 \$ à la Corporation Katimavik Opcan pour des stages en développement durable destinés aux jeunes Québécois dans différentes régions du Québec.</li> </ul>	



- Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Objectif ministériel 2 : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.

<b>Action :</b> Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.	
<b>Indicateur et cible :</b> Diffusion des lignes directrices d'ici 2010 puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.	
Gestes	Suivis
Diffuser des lignes directrices en matière de pratiques écoresponsables.	Terminé : les lignes directrices en matière de pratiques écoresponsables adoptées et diffusées.
Mettre en œuvre des mesures pour réduire les impacts environnementaux du ministère.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
Plusieurs activités réalisées en 2010-2011 visant la mise en œuvre de pratiques et d'activités écoresponsables :	
<u>Gestion de matières résiduelles et du papier :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de boîtes de récupération multimatières (papier, carton, verre, métal, plastique) additionnelles afin d'améliorer l'accessibilité à un système de récupération.</li> <li>• Installation de 10 refroidisseurs sur l'approvisionnement des robinets en remplacement des refroidisseurs d'eau embouteillée.</li> <li>• Réalisation d'un état de situation sur la gestion des biens excédentaires (mobilier, cartouches d'imprimantes, fournitures, espaces réservés) et des recommandations visant leur réemploi.</li> <li>• Réduction de l'utilisation du papier, notamment le recours à la numérisation de différents documents et à leur archivage, la réduction du nombre de copies du <i>Tableau statistique canadien</i>, soit de 450 à 140 copies<sup>21</sup> par édition<sup>22</sup>.</li> <li>• Utilisation de papier à haut pourcentage de recyclage, pouvant également être recyclés.</li> </ul>	
<u>Gestion intégrée des documents :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation d'un système informatisé de gestion des programmes d'appui à la francophonie canadienne, permettant le dépôt électronique des demandes de subventions, et éliminant ainsi les formulaires remplis sur papier.</li> </ul>	
<u>Activités de sensibilisation auprès du personnel :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux économies d'énergie au bureau (un communiqué émis et une capsule d'information mise en ligne sur le site intranet).</li> <li>• Sensibilisation à la réutilisation des biens excédentaires (un communiqué et une procédure transmis au personnel concerné; une capsule d'information mise en ligne sur le site intranet).</li> </ul>	

<sup>21</sup> Le ministère a revu sa liste de distribution, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de copies requises.

<sup>22</sup> Le *Tableau statistique canadien* est publié deux fois par an.

- Objectif gouvernemental 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- Objectif ministériel 3 : Aider l'adoption de réglementations fondées sur un équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.

<b>Action</b> : Mettre à jour la <i>Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif</i> pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.	
<b>Indicateur et cible</b> : Politique mise à jour d'ici 2010.	
Geste	Suivi
Développer de nouvelles orientations pour favoriser l'équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
Des propositions relatives à la mise à jour de la <i>Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif</i> ont été élaborées et présentées aux autorités ministérielles. La révision de la Politique a été inscrite au plan de travail du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, formé en janvier 2011.	

- Objectif gouvernemental 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- Objectif ministériel 4 : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.

<b>Action</b> : Faciliter l'accès à l'information des citoyens, notamment dans un souci d'équité et de transparence.	
<b>Indicateurs et cible</b> : Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2013 et suivi de son application.  Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	
Geste	Suivi
Mettre en place la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	Poursuivi : des travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels poursuivis dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels.
Résultats de l'année	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'annonce dans la Gazette officielle du 6 avril 2011 du projet de règlement approuvé par le Conseil des ministres, le 24 mars 2011, visant les ordres professionnels.</li> <li>• Des travaux visant la production d'un guide de référence pour l'application de ce règlement, amorcés avec des représentants du Conseil interprofessionnel du Québec.</li> <li>• Quatre réunions de travail avec les membres des comités des secteurs (municipal, éducation, santé et services sociaux) en vue de présenter un projet de règlement particulier à chacun.</li> <li>• Un système de reddition de comptes en accès à l'information développé afin de soutenir les ministères et les organismes qui auront à produire le bilan devant être inséré dans le Rapport annuel de gestion ou d'activités conformément au paragraphe 4 de l'article 2 du <i>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels</i>.</li> <li>• Le système a été présenté aux membres du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels le 9 novembre 2010.</li> <li>• Des outils pouvant servir à recueillir temporairement les informations nécessaires au bilan ont été préparés en vue d'une communication ultérieure aux membres du Réseau.</li> <li>• Des travaux amorcés visant la préparation du bilan de la mise en œuvre du <i>Règlement sur la diffusion et la protection des renseignements personnels</i> dans les ministères et les organismes.</li> </ul>	

- Objectif gouvernemental 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- Objectif ministériel 5 : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

**Action :** Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

**Indicateur et cible :** Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).

Geste	Suivi
Promouvoir les principes de développement durable dans les travaux du Conseil de la fédération et les échanges avec les autres gouvernements au Canada et autres.	Poursuivi.

#### Résultats de l'année

##### *Dans le cadre des échanges avec les autres gouvernements au Canada :*

###### Initiative Québec-Ontario

- Lors de la troisième rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario, tenue à Québec les 15 et 16 juin 2010, les deux provinces ont convenu de mettre plus à profit, en collaboration avec les États riverains au sud de la frontière, l'important levier de développement économique que représentent la région des Grands Lacs et celle du fleuve Saint-Laurent.
- À cette fin, le Québec et l'Ontario ont annoncé leur soutien à la tenue, au printemps 2011, d'un premier forum qui portera sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Ce forum permettra notamment d'aborder les questions relatives à l'importance économique de ces régions ainsi qu'à la qualité et à la préservation de l'eau.
- Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont contribué financièrement, chacun à hauteur de 25 000 \$, à l'organisation de cet événement.

##### *Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération :*

- Lors de la rencontre tenue à Winnipeg en août 2010, le Conseil de la fédération a adopté la Charte de l'eau qui énonce les principaux objectifs auxquels adhère l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux. La Charte vise la réduction de la consommation d'eau, la croissance de l'efficacité de son utilisation et la protection de sa qualité.
- Les premiers ministres ont également convenu de créer un Conseil de gestion de l'eau au sein du Conseil de la fédération qui aurait pour mandat de faire la promotion de la Charte et de voir à l'organisation d'une semaine de l'eau au Canada, en y intégrant la journée mondiale de l'eau (22 mars).

***Dans le cadre des activités d'analyse et de veille relatives au fédéralisme environnemental et au développement durable :***

- Recherches et projet de publication d'un article sur le fédéralisme et la lutte contre les changements climatiques : Alexis Bélanger, *Fédéralisme canadien et lutte contre les changements climatiques*, Forum constitutionnel (article à paraître).

***Dans le cadre des échanges avec la francophonie canadienne :***

En vertu du Programme de coopération intergouvernementale et du Programme d'appui à la francophonie canadienne, au moins six des projets soutenus sont liés étroitement au développement durable, à savoir :

- Formation en développement durable pour les employeurs de la francophonie albertaine.
- *Terroir, identité et séduction*. Projet axé sur la valorisation des produits du terroir local dans une perspective de développement durable.
- Recherches pour une meilleure exploitation de la tourbe au Nouveau-Brunswick : des tentatives pour atténuer l'impact des changements climatiques.
- Performances agronomiques et environnementales d'un système agroforestier riverain à base de taillis à très courtes rotations.
- L'éducation pour un développement durable.
- *Changer le monde* (Phase II de *Deux jours en vert*). Projet visant à former des jeunes et des enseignants pour générer, dans huit écoles, une démarche citoyenne axée sur les valeurs écologiques, démocratiques, pacifiques et solidaires.

- Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif ministériel 6 : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.

<b>Action</b> : Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.	
<b>Indicateur</b> : Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.	
<b>Cible</b> : Dix activités d'ici 2013.	
Geste	Suivi
Jouer un rôle éducatif et culturel en organisant des activités permettant aux membres de l'Ordre national du Québec de rayonner.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
Six activités ont été réalisées :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'édification d'un monument emblématique de l'Ordre national du Québec, inauguré par le premier ministre du Québec en octobre 2010, mettant en valeur les membres de l'Ordre.</li> <li>• Le jumelage de cinq chercheurs émérites membres de l'Ordre national du Québec à cinq étudiants de pays étrangers (Algérie, Liban, Moldavie, Sénégal, Togo) dans le cadre de bourses de recherche et de solidarité offertes avec le concours pécuniaire et actif de l'Agence universitaire de la Francophonie.</li> <li>• La tenue de trois <i>Entretiens de l'Ordre national du Québec</i>, conférences à caractère éducatif ou social auxquelles ont participé Louise Arbour, G.O.Q.<sup>23</sup>, Jacques Lacoursière, C.Q.<sup>24</sup>, Jean Paré, O.Q.<sup>25</sup>, et Hubert Reeves, O.Q.<sup>26</sup>.</li> <li>• La réalisation d'une entrevue portant sur le parcours personnel et professionnel du Gaspésien Michel Pouliot, C.Q.<sup>27</sup> (l'entrevue a été menée par un membre de l'Ordre national du Québec et diffusée sous forme de brochure).</li> </ul>	

<sup>23</sup> G.O.Q. : Grand officier de l'Ordre national du Québec.

<sup>24</sup> C.Q. : Chevalier de l'Ordre national du Québec.

<sup>25</sup> O.Q. : Officier de l'Ordre national du Québec.

<sup>26</sup> O.Q. : Officier de l'Ordre national du Québec.

<sup>27</sup> C.Q. : Chevalier de l'Ordre national du Québec.

- Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif ministériel 7 : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.

<b>Action : Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.</b>			
<b>Indicateurs :</b> Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec			
<b>Geste</b>		<b>Suivi</b>	
Financer des projets d'infrastructures communautaires dans le cadre du Fonds de développement pour les autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones.		Poursuivi : des investissements de plus de 6,9 millions de dollars pour des infrastructures communautaires ont été annoncés au cours de l'année financière 2010-2011.	
<b>Résultats de l'année</b>			
<b>Nation</b>	<b>Communauté</b>	<b>Projet</b>	<b>Financement Fonds d'initiatives autochtones</b>
Abénakis	Wôlinak	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un garage municipal</li> </ul>	117 746 \$
Algonquins	Kitcisakik	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un centre de ressourcement</li> <li>• Remplacement du groupe électrogène</li> </ul>	50 000 \$ 200 000 \$
	Lac Simon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement de la patinoire de l'école Amikobi</li> <li>• Aménagement d'un terrain de volley-ball à l'école Amik-Wiche</li> <li>• Aménagement de terrains de jeux</li> </ul>	20 245 \$ 6 000 \$ 52 000 \$
	Pikogan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un stationnement au bureau de développement socioéconomique</li> </ul>	42 000 \$
Attikameks	Manawan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un aréna</li> </ul>	1 000 000 \$
	Obedjiwan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une maison des jeunes</li> </ul>	475 202 \$
	Wemotaci	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandissement de l'école Seskitin et implantation de services communautaires</li> </ul>	763 745 \$
Innus	Essipit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement du centre communautaire montagnais d'Essipit-phase 1</li> </ul>	225 000 \$
	Unamen Shipu (La Romaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats d'équipements pour la salle communautaire</li> </ul>	7 500 \$

Nation	Communauté	Projet	Financement Fonds d'initiatives autochtones
Innus (suite)	Mashteuiatsh	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un site communautaire</li> </ul>	1 000 000 \$
	Matimekosh (Schefferville)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une salle communautaire et achats d'équipements</li> </ul>	500 000 \$
	Natashquan	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'aires de jeux communautaires</li> </ul>	130 022 \$
	Pakuashipi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une patinoire couverte et achats d'équipements</li> </ul>	458 483 \$
Naskapis	Kawawachikamach	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de deux chalets aux abords de sentiers de motoneige</li> </ul>	28 871 \$
Inuits	Kangiqsualujjuaq	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une piscine estivale</li> </ul>	186 675 \$
	Kuujjuaq	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une patinoire extérieure</li> </ul>	300 000 \$
	Puvirnituq	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation du centre communautaire</li> </ul>	97 616 \$
	Salluit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une piscine</li> </ul>	809 063 \$
	Umiujaq	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation du centre communautaire</li> </ul>	234 242 \$
Mohawks	Akwasasne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achats d'équipements pour l'aréna A'nowara'ko:wa</li> </ul>	50 000 \$
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à niveau des équipements de communication du Conseil</li> </ul>	132 000 \$
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement d'espaces communautaires à la maison des aînés Iakhihsoth</li> </ul>	49 000 \$
	Kahnawake	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation des équipements informatiques du Kanienkehaka Onkwawen : na Raotitiohkwa Language and Cultural Center</li> </ul>	7 465 \$



## **Les changements climatiques**

La mesure 17 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* prévoit que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.

En 2010-2011, le ministère a poursuivi la phase de démarrage du plan de navettage durable, notamment :

- en incitant le personnel du ministère à répondre au sondage sur les habitudes de déplacement;
- en recevant le bilan des habitudes de déplacement des employés du secteur de la colline Parlementaire, effectué par la firme sans but lucratif Mobili.T.

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition du personnel le programme *L'Abonne Bus*, en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2011, 142 employés étaient inscrits au programme.

## **Emploi et qualité de la langue française**

Le ministère veille au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la Politique.

En 2010-2011, le ministère a fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

## **Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels**

### **Protection des renseignements personnels**

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

### **Diffusion de documents**

Tout au long de l'année 2010-2011, le ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>

### **Accès à l'information**

Au cours de l'exercice 2010-2011 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le ministère a reçu 112 demandes d'accès à l'information portant entièrement sur des documents.

- Un total de 86 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours et 23 l'ont été dans un délai de trente jours.
- Au total, 39 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 12 ont fait l'objet d'un refus total, huit ont fait l'objet d'une acceptation partielle, 28 ont été dirigées en tout ou en partie vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant totalement ou en partie de la compétence de ces derniers, et 22 demandes visaient des documents non détenus par le ministère. Trois demandes étaient en instance de décision au 31 mars 2011.
- Deux de ces demandes ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

- Les articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été cités dans le cas de refus total ou d'une acceptation partielle :
  - les articles 9, 14 et 15 concernant le droit d'accès;
  - les articles 21 et 22 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie;
  - les articles 30, 31, 33, 34, 37, 38 et 39 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
  - enfin, certains renseignements ont été retenus en fonction des articles 53 et 54 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Il faut ajouter à ces demandes les demandes d'accès à des documents traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

- Onze demandes portant sur des documents ont été traitées dans un délai de 20 jours.
- Parmi celles-ci, deux demandes ont reçu une réponse complète, trois demandes ont été dirigées vers d'autres organismes et une demande a reçu une réponse partielle. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ne détenait aucun document lié à l'objet de quatre de ces demandes. Une demande a été refusée.
- Pour ce qui est des demandes d'accès refusées ou partiellement acceptées, les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 20, 33, 34 et 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Aucune mesure d'accommodement afin de faciliter le droit d'accès à une personne handicapée n'a été demandée.

### **Activités relatives à l'accès à l'information**

Au cours de l'année 2010-2011, des activités particulières concernant l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été réalisées.

- Une politique administrative a été mise en place, impliquant tous les secteurs du ministère, afin de coordonner le dépôt des documents dans le site Web du ministère selon les dispositions de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.
- La préparation et la publication de cette politique ont été l'occasion de conscientiser les responsables sectoriels en matière d'accès à l'information.

## **Politique de financement des services publics**

La Politique de financement des services publics a été rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010. Elle vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a également pour objet d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

Cette politique prévoit qu'à compter de 2010-2011, les ministères et les organismes du gouvernement sont tenus de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, certains renseignements relatifs au financement de leurs services.

Le ministère n'offre aucun service tarifé. Les subventions administrées par le ministère ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, car elles visent des objectifs communautaires ou de développement social.

## Directive sur la gestion des ressources informationnelles

La Directive sur la gestion des ressources informationnelles est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010. Elle vise à renforcer la gouvernance des ressources informationnelles dans l'administration publique. En vertu de son article 8, les ministères et les organismes doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés.

### Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2010-2011 (en milliers de dollars)

	Débours planifiés en ressources informationnelles <sup>1</sup>	Débours réels en ressources informationnelles pour l'exercice	Écarts
Projet(s) de développement	585 300 \$	1 085 800 \$	(500 500 \$)
Autre(s) activité(s)	3 282 000 \$	2 687 100 \$	594 900 \$
<b>Total</b>	<b>3 867 300 \$</b>	<b>3 772 900 \$</b>	<b>94 400 \$</b>

<sup>1</sup> Les données proviennent du Plan triennal des projets et des activités prévus en ressources informationnelles déposé en mai 2010.

La différence entre les débours planifiés en ressources informationnelles et les débours réels en ressources informationnelles s'explique notamment par le fait que le ministère a procédé au remplacement de ses équipements de télécommunications devenus désuets. De plus, pour répondre aux besoins des utilisateurs, un projet de développement a été engagé afin de moderniser le système de gestion des emplois supérieurs du Secrétariat aux emplois supérieurs. En raison du renouvellement des équipements de télécommunications, des compressions ont été apportées aux débours planifiés dans les autres activités.

### Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011<sup>2</sup>

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	2
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	2
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	3
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	1

<sup>2</sup> Les données proviennent du Plan triennal des projets et des activités prévus en ressources informationnelles déposé en mai 2011.

Les réalisations de l'année 2010-2011 ont été abordées précédemment<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> Voir ci-dessus, page 84.

## Nouvelles règles pour les bonis au rendement

En vertu du décret 370-2010 entré en vigueur le 26 avril 2010, le ministère doit rendre compte des bonis versés au cours de l'exercice 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010. Les résultats apparaissent dans le tableau ci-après.

### Bonis au rendement pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 accordés en 2010-2011

	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	26	159 798 \$
Cadres juridiques <sup>1</sup>	n/a	n/a
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>159 798 \$</b>

<sup>1</sup> La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

La *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques ni aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

## Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

**Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, Rapport du commissaire au développement durable, Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale »**

### **Soutien à la prise de décision gouvernementale (paragraphe 2.72)**

Afin d'actualiser la démarche de veille et de coordination de la réflexion en matière de changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a procédé aux activités suivantes :

- Du 17 mai au 30 août 2010, le ministère a organisé 29 rencontres avec les sous-ministres et les dirigeants d'organismes.
  - Un total de 25 ministères et organismes ont été rencontrés pour discuter des principaux défis concernant la question démographique et de la nouvelle démarche visant à favoriser la cohérence des interventions gouvernementales dans ce domaine, et ce, à la lumière des recommandations du commissaire au développement durable.
  - Ces rencontres ont également permis de sensibiliser l'administration à la réponse transmise au commissaire au développement durable.
- Le ministère a mis à jour le réseau des répondants des ministères et des organismes concernés par la problématique des changements démographiques.
- Le ministère a préparé avec les autres ministères et organismes le relevé systématique des objectifs globaux liés aux changements démographiques retenus par le gouvernement ainsi qu'un inventaire préliminaire des initiatives en matière de changements démographiques engagées durant la période 2009-2012.

Le ministère a engagé un certain nombre d'initiatives afin de se doter d'une démarche coordonnée permettant de recueillir et d'analyser les informations nécessaires pour tracer un portrait précis de la situation, d'évaluer les risques et les possibilités ainsi que de produire les informations visant à renseigner le gouvernement en temps opportun pour la prise de décision. Le ministère a engagé les initiatives suivantes :

- Le ministère a actualisé et formulé par écrit la démarche visant à effectuer la veille et la coordination des actions gouvernementales en matière de changements démographiques. Cette démarche comprend notamment des échéanciers ainsi qu'une méthode de cueillette d'informations auprès des ministères et des organismes.
- Le ministère a communiqué cette démarche et transmis des attentes aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes concernés par la problématique des changements démographiques.
- Le ministère a poursuivi son activité d'étalonnage sur les politiques en matière de changements démographiques. Onze notes d'information ont été produites à cet effet.

### **Autres mécanismes de cohérence (paragraphe 2.85)**

Le ministère a entrepris l'intégration plus systématique des enjeux associés au développement durable et à la démographie dans certaines méthodes et certains outils d'analyse.

En ce qui concerne les outils d'analyse utilisés pour soutenir les comités ministériels, les travaux ont porté sur les différentes clauses d'impact prévues dans les lois, décrets, accords ou autres. En particulier, le ministère :

- a complété au cours de l'année un portrait de l'ensemble de ces clauses;
- a procédé à une étude du traitement accordé actuellement aux dites clauses par ses analystes et par les ministères, à l'aide d'un échantillon représentatif;
- poursuit la mise en œuvre de moyens d'action additionnels.

Pour ce qui est des mécanismes d'encadrement et des outils d'analyse à l'égard de la planification stratégique des ministères et des organismes, le ministère :

- a procédé à une révision des critères d'analyse des plans stratégiques en y incluant dorénavant des préoccupations associées aux enjeux démographiques ainsi que des principes inscrits dans la Loi sur le développement durable;
- a inclus dans le projet des *Lignes directrices pour l'élaboration des plans stratégiques des ministères, des organismes et des sociétés d'État* des dispositions à l'égard de ces préoccupations, et ce, de manière à rendre systématique la prise en compte de la démographie et du développement durable par les ministères et organismes ayant à effectuer une démarche de planification stratégique;
- a élaboré et mis à la disposition des ministères et des organismes un document de soutien facilitant l'intégration des principes de développement durable dans leur planification stratégique, en collaboration avec le Bureau de coordination du développement durable; des séances de formation ont été élaborées et offertes en ce sens à l'ensemble des ministères et des organismes.



## **Annexes**

### **Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2011**

#### **Comité des priorités**

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

La vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

Le président du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire et président du Comité de législation.

Le président du Comité des communications.

Le ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le ministre de la Sécurité publique.

## **Comité des priorités économiques**

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le ministre des Finances et ministre du Revenu.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le ministre des Transports.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

## **Comité de législation**

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui en assume la présidence.

Le ministre de la Justice, qui en assume la vice-présidence.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

La ministre de la Famille.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

## **Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel**

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la présidence.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Justice.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le ministre de la Sécurité publique.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La ministre de la Famille.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La ministre du Travail.

Le ministre responsable des Affaires autochtones.

La ministre responsable des Aînés.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

La ministre déléguée aux Services sociaux.

La whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

## **Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable**

Le ministre des Transports, qui en assume la présidence.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la vice-présidence.

La Vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Le ministre des Finances et ministre du Revenu.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La ministre du Tourisme.

Le ministre délégué aux Transports.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune.

Le ministre délégué aux Finances.

La whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

## **Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire**

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec, qui en assume la présidence.

La ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la région du Bas-Saint-Laurent, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

La ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière.

Le ministre responsable de la région de Montréal.

La ministre responsable de la région de la Mauricie.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Le ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord.

La whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

## **Conseil du trésor**

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale, qui en assume la présidence.

Le ministre des Transports, qui en assume la vice-présidence.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La ministre responsable des Aînés.

Le ministre de la Sécurité publique.





**Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée  
au premier ministre, au ministre responsable des Affaires  
intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne  
et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques  
et de l’Accès à l’information  
et au ministre responsable des Affaires autochtones  
au 31 mars 2011**

**Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	<b>C-59.01</b>	Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse
		<b>C-59.01, r.1</b> Règlement sur la déclaration de candidature pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse
		<b>C-59.01, r.2</b> Règlement de régie interne du Conseil permanent de la jeunesse
2	<b>E-18</b>	Loi sur l'exécutif
		<b>E-18, r.1</b> Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
		<b>E-18, r.2</b> Décret établissant le Grand Sceau du Québec
3	<b>M-30 à l'exception des sections II, III.1 et III.2</b>	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
		<b>M-30, r. 1</b> Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics
		<b>M-30, r.2</b> Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
4	<b>M-34</b>	Loi sur les ministères
5	<b>O-7.01</b>	Loi sur l'Ordre national du Québec
		<b>O-7.01, r.1</b> Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec

**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information**

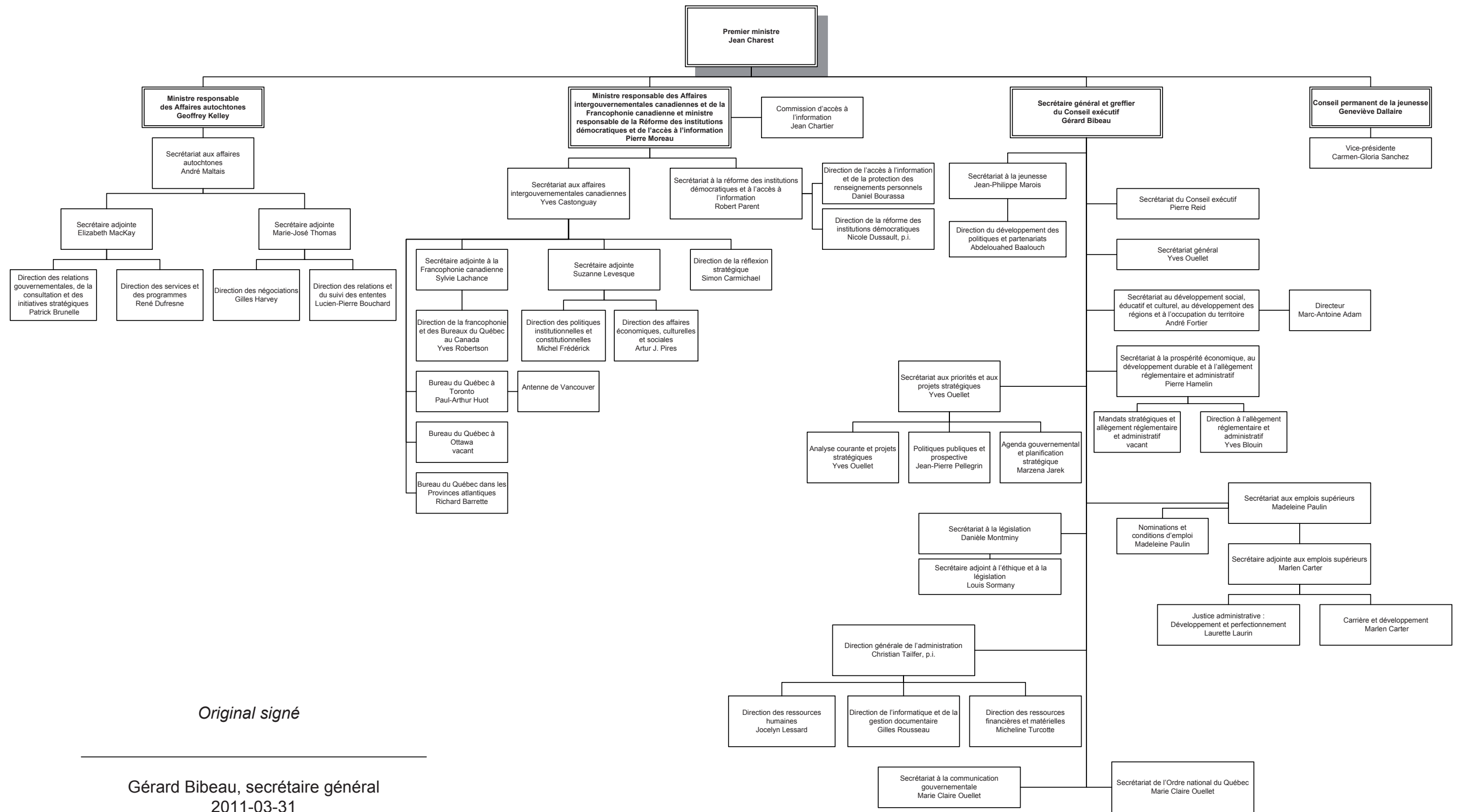
Alpha		Titre des lois et des règlements
1	<b>A-2.1</b>	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		<b>A-2.1, r.0.1</b> Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		<b>A-2.1, r.0.2</b> Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		<b>A-2.1, r.1.1</b> Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		<b>A-2.1, r.1.2</b> Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		<b>A-2.1, r.1.2.1</b> Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		<b>A-2.1, r.1.3</b> Règlement de régie interne de la Commission d'accès à l'information
		<b>A-2.1, r.2</b> Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	<b>C-7.1</b>	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
3	<b>E-20.2</b>	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
4	<b>M-30 sections II et IV</b>	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
5	<b>P-39.1</b>	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

**Lois et règlements dont l'application est confiée  
au ministre responsable des Affaires autochtones**

<b>Alpha</b>		<b>Titre des lois et des règlements</b>
1	<b>A-6.1</b>	Loi sur l'Administration régionale crie
2	<b>C-59.1</b>	Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James
3	<b>M-30 sections III.2 et IV</b>	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
4	<b>S-10.1</b>	Loi sur la Société de développement des Naskapis
5	<b>S-18.1</b>	Loi sur la Société Makivik



# Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2011

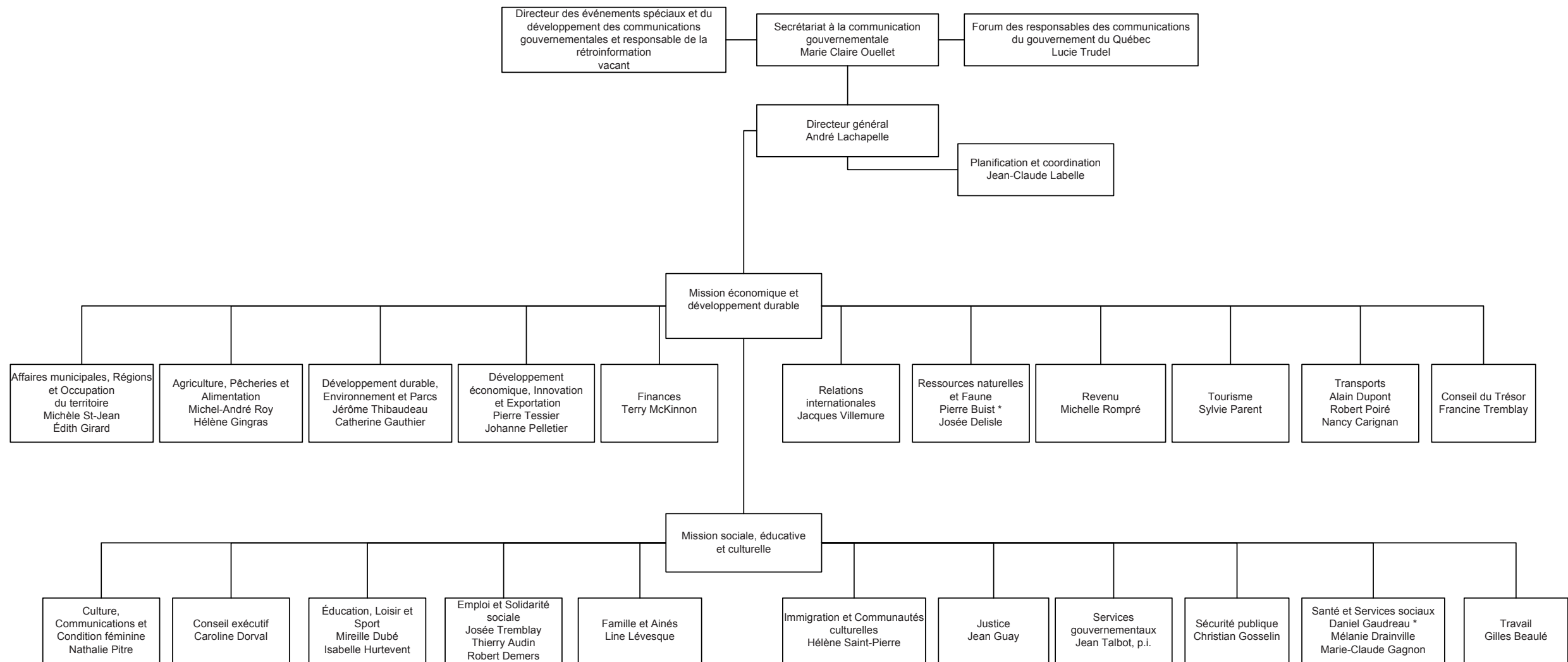


Original signé

Gérard Bibeau, secrétaire général  
2011-03-31



Voir page 2



\* Pierre Buist est également coordonnateur de la mission économique et développement durable  
\* Daniel Gaudreau est également coordonnateur de la mission sociale, éducative et culturelle



[www.ince.gouv.qc.ca](http://www.ince.gouv.qc.ca)